C. J. MAGNAN

Mémorial sur l'Education au Canada.

Honneur à la Province de Québec

Typ. Dussault & Proulx, Québec

139

HONNEUR A LA PROVINCE DE QUÉBEC !

HONNEUR
À LA
PROVINCE DE QUEBEC !

MÉMORIAL

SUR

L'ÉDUCATION AU CANADA

PAR

C.-J. MAGNAN

QUÉBEC

DUSSAULT & PROULX, IMPRIMEURS

M D CCCC III

AMICALEMENT DÉDIÉ

À

L'HONORABLE AMÉDÉE ROBITAILLE

SECRÉTAIRE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

PREFACE

Voici une brochure qui vient à une heure très opportune.

La province de Québec est périodiquement attaquée par une certaine classe d'écrivains qui semblent ne pouvoir lui pardonner d'être catholique et française. Ils s'efforcent de la représenter comme faisant une tache d'ombre sur le ciel lumineux de la Confédération. Et leur manœuvre favorite est de violenter la statistique pour lui arracher la preuve que notre province est à la queue de toutes les autres en ce qui concerne l'Instruction publique.

Malheureusement, nous avons parmi nous des gens qui, pour divers motifs, font chorus à ces détracteurs. Ils vont même jusqu'à leur fournir des armes. Et, sous le prétexte d'un violent amour pour le progrès éducationel, ils calomnient sans vergogne l'œuvre qui s'accomplit ici au prix des plus nobles efforts et avec un incontestable succès.

Sans doute, nous avons encore des progrès à réaliser, mais ce n'est pas en niant ou en essayant de rapetisser les résultats obtenus que l'on donnera à notre Instruction publique un plus vif essor. Ce n'est pas en répétant, après tel journaliste fanatique, que la Province de Québec fait "la honte" de la Confédération que l'on rendra plus efficace notre système scolaire.

Dans l'étude qu'on va lire, M. Magnan fait bonne justice de cet injurieux mensonge. S'appuyant, non sur une statistique tronquée, mais sur des données complètes, il rend à notre province le rang qui lui appartient. Sa démonstration est éloquente et victorieuse. Elle arrive fort à propos pour remettre au point certaines déclamations ineptes, pour calmer certains empressements superflus, pour montrer l'inanité de certaines initiatives présomptueuses.

Nous félicitons M. Magnan de son beau travail, et nous lui souhaitons, dans l'intérêt de la bonne cause qu'il défend, des milliers de lecteurs.

THOMAS CHAPAIS
Membre du Conseil
De l'Instruction publique.

INTRODUCTION

CHAQUE recensement décennal donne lieu, de la part de certains esprits chagrins, à de nombreuses attaques contre la province de Québec. De 1891 à 1896, le fanatisme et l'impiété se liguèrent pour monter à l'assaut des écoles confessionnelles, celles de Québec surtout. Le recensement de 1891, disaient les frondeurs, prouvent que les Canadiens-Français sont des arriérés ; ils occupent la *queue* de la Confédération, etc., tout le vieux cliché fut de nouveau mis à contribution.

Dans *L'Enseignement Primaire* du 16 mars 1896, nous publiâmes une petite étude qui réfutait, avec preuves à l'appui, les calomnies dont on gratifiait notre province. *Le Courrier du Canada* et *L'Electeur* reproduisirent ce travail avec satisfaction.

Depuis une couple d'années, toujours à l'occasion d'un recensement, celui de 1901, la guerre est de nouveau déclarée contre notre province, à propos de son organisation scolaire. Les mêmes accusations, avec une variante,

néanmoins, reviennent au bout de la plume et sur la bouche des ennemis de Québec, resté français et catholique comme aux anciens jours.

En 1891, la lutte fut engagée au sujet des *illettrés*; en 1901-1902, elle le fut à propos des *dépenses scolaires* faites par les provinces.

Nous avons cru de notre devoir de descendre de nouveau sur le terrain, afin de réfuter, si possible, les accusations lancées à pleines colonnes de journaux contre notre province et le corps enseignant.

Telle est l'idée qui nous a engagé à publier le présent ouvrage.

A la partie consacrée à la réfutation, nous avons ajouté quelques chapitres relatifs à l'histoire de notre système d'enseignement primaire et à l'Éducation proprement dite.

Puissent ces pages contribuer à conserver dans le cœur des Canadiens-Français la fierté nationale qui caractérisait leurs ancêtres; puissent-elles apprendre à la jeunesse de notre province que le Canada français, au lieu d'être la honte de la Confédération, en est la gloire la plus pure.

C.-J. MAGNAN.

HONNEUR
A LA PROVINCE DE QUEBEC !

CHAPITRE I

LA PROVINCE DE QUÉBEC EST LA PREMIÈRE

DANS la livraison de *L'Enseignement Primaire* du mois de février 1903, nous avons dit en quelques mots ce que nous pensions de la *légende* inventée par les ennemis extérieurs et intérieurs de la province de Québec, au sujet de l'Instruction publique.

Cette *légende*, on la connaît, elle raconte malhonnêtement que le Canada français occupe

la dernière place dans la Confédération, sur le terrain scolaire ; que, de toutes les provinces canadiennes, c'est Québec qui dépense le moins pour l'Instruction publique ; que les Canadiens-Français, par leur ignorance, font une tache sur le beau sol du Canada.

Les événements donnent un formel démenti à la *légende ;* les faits en contredisent carrément les affirmations mensongères, mais c'est en vain. De cent façons diverses, elle renaît, change de formes et réussit toujours à faire des dupes.

Nous voulons aujourd'hui, chiffres en mains, et appuyé sur des témoignages irrécusables, venger notre province des insultes qu'on lui a naguère lancées.

I

PRÉLIMINAIRES

Il y a déjà longtemps que l'on a fait justice de l'accusation d'*ignorance* portée contre les Canadiens-Français. Leur clergé, leurs hommes d'État, leurs écrivains, leurs avocats, leurs notaires et leurs médecins, leurs professeurs, leurs industriels et leurs marchands, ne sont

pas inférieurs, Dieu merci ! aux citoyens de mêmes catégories dans les provinces-sœurs.

Leur moralité est proverbiale. Tandis que la population d'Ontario n'a augmenté, pendant la période décennale de 1890 à 1900, que de 3.2 pour cent, celle de Québec accuse une augmentation de 10.7 pour cent. Tout récemment encore, le gouvernement fédéral a publié des statistiques concernant la criminalité au Canada. Dans le pays entier, les condamnations atteignent une moyenne de *un* par 127 habitants. Voici les détails par province :

Colombie	1	pour	56	habitants
Territoires	1	—	77	—
Ontario	1	—	114	—
Manitoba	1	—	115	—
Nouveau-Brunswick	1	—	144	—
Nouvelle-Ecosse	1	—	154	—
Québec	1	—	176	—

Ainsi, c'est la province de Québec, celle-là même que l'on proclame *la honte* du pays, qui occupe le rang d'honneur au chapitre de la moralité publique ! Voilà ce qu'il faut dire aux trois cent mille enfants de nos écoles primaires et aux élèves de nos académies et de nos collèges. Portons ce fait consolant à leur con-

naissance, afin qu'ils apprennent à marcher le front haut, regardant bien en face les ennemis de notre nationalité.

Mais nous n'insistons pas sur les qualités intellectuelles et morales de nos compatriotes : ces vérités ont déjà été démontrées à l'évidence.

Nous arrivons sans détours à une accusation qui n'a jamais été réfutée complètement, faute de renseignements précis ; c'est celle-ci : *De toutes les provinces canadiennes, c'est Québec qui dépense le moins pour l'Instruction publique.*

II

ÉDUCATION PRIMAIRE

Le seul moyen de réfuter cette accusation, c'est de comparer les statistiques scolaires des différentes provinces. A la lumière de cette étude comparative, nous verrons bien si Québec est réellement l'*ignorante* et l'*arriérée* que l'on dit.

Afin d'arriver à un résultat plus exact, nous avons consulté les rapports sur l'état de l'Éducation dans les provinces, pour l'année 1898-99, documents publiés en 1900-1901, l'année la plus proche du recensement de 1901.

Les documents consultés sont : *a*) *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, 1900-1901 ;* *b*) *Special Reports on Educational Subjects*, vol. 4, 1901. Ce dernier ouvrage a été publié à Londres, par les soins du gouvernement impérial, avec le concours des administrations coloniales.

En 1898, la province de Québec a dépensé les montants suivants pour des fins d'Éducation primaire :

Payé par les contribuables (taxes et contributions) :	$1,517,565 00
Dépensé par les Établissements d'Éducation primaire supérieure (1) subventionnés : dépenses couvertes par des recettes provenant de sources *paroissiales* (2) . .	546,693 00

(1) Nous ne laissons au crédit de l'Éducation supérieure proprement dite, que les dépenses faites par les établissements d'enseignement secondaire : collèges classiques.

(2) Voici d'où vient ce montant : $546,693. Le Rapport du Surintendant, année 1900-1901, contient, à la page XXIV, un *Tableau comparatif* des contributions scolaires. La *colonne* qui porte en tête le millésime 1897-98 indique le crédit suivant : *Contributions des institutions scolaires subventionnées :* $1,090,556. De ce montant dépensé par les institutions subventionnées, il faut retrancher le subside du gouvernement pour l'Éducation supérieure : $78,410, car les institutions subventionnées dont il est ici question, sont les collèges classiques, les écoles des Frères, les couvents et quelques écoles indépendantes : ce qui laisse au

Subside du Gouvernement aux Établissements d'Éducation primaire supérieure ci-dessus indiqués	64,277 00
Subside du Gouvernement aux Écoles publiques (1)	160,000 00
Subside du Gouvernement aux municipalités pauvres	10,000 00
Aux Écoles normales	43,000 00
Écoles du soir	12,000 00
Fonds de pensions des Instituteurs . . .	9,000 00
Inspecteurs d'écoles	36,000 00
Conseil de l'Instruction publique, livres de récompenses, etc	10,250 00

---

budget privé des maisons d'éducation subventionnées, la somme de $1,012,146. De la page 252 à la page 293 du Rapport du Surintendant (1900-1901), apparaissent de nombreux détails concernant les maisons subventionnées. En additionnant les chiffres qui s'y trouvent, nous avons constaté que les 17 collèges classiques qui reçoivent une légère subvention du gouvernement ($14,133.10 pour les *dix-sept*), ont dépensé, à même leurs propres revenus, le montant de $401,176, ce qui, retranché de la somme de $1,012.146 dont il est parlé plus haut, donne le chiffre de $610,970, appartenant aux maisons d'Éducation primaire supérieure. Ces maisons reçoivent, $64,277, étant leur part des $78,410 que l'État accorde pour fins d'Education supérieure. Maintenant, en déduisant ces $64,277, de $610,970, nous trouvons exactement $546,693, ce qui forme la somme dépensée par les maisons d'Education primaire supérieure, à même leurs propres revenus.

(1) Les Ecoles publiques de la province de Québec sont *confessionnelles* et séparées : catholiques et protestants ont chacun leurs écoles.

Subvention spéciale du Gouvernement pour fins d'Éducation primaire . . .	53,000 00
Total des sommes dépensées pour Éducation primaire et inscrites dans le Rapport officiel	$2,461,785 00

Nous attirons ici l'attention de nos lecteurs: Les chiffres qui précèdent apparaissent tous dans le rapport du Surintendant de l'Instruction publique. Nous en avons parfois modifié la classification, afin de déterminer ce qui appartient : I. à l'Éducation primaire, II, à l'Éducation secondaire, mais ils sont restés *les mêmes*, au point de vue de leur valeur.

Maintenant, disons tout de suite que le montant de $2,461,785, inscrit aux archives officielles, ne représente guère plus de la *moitié* des sommes dépensées par la province de Québec pour des fins d'Éducation primaire.

Voici la preuve péremptoire de cette assertion.

Il y avait,en 1898, trois cent dix-huit couvents et cent cinquante deux écoles de Frères [1].

Deux cent deux couvents seulement et quatre-vingts écoles de Frères reçurent une

(1) En 1903, ces chiffres sont bien plus considérables.

subvention du gouvernement. Ces maisons adressèrent un rapport au Surintendant, mais les autres institutions congréganistes, soit 116 couvents et 72 écoles de Frères, ne communiquèrent aucun renseignement au bureau de l'Instruction publique.

Afin de connaître le montant d'argent exact dépensé par notre province pour le soutien des écoles primaires, il faut donc ajouter à la somme de $2,461,785, celle qui représente les dépenses faites en 1898-99 par les 188 maisons d'éducation primaire supérieure absolument indépendantes de l'État, c'est-à-dire les 116 couvents et les 72 écoles de Frères non mentionnés dans le Rapport du Surintendant.

Remarquons que les couvents et les écoles de Frères qui ne reçoivent aucun secours pécuniaire du gouvernement, sont précisément les institutions les plus prospères, conséquemment celles qui dépensent les plus gros montants pour maintenir leurs classes.

Faisons donc un calcul approximatif que les pires ennemis du Québec catholique et français ne sauraient trouver défectueux.

Cent seize couvents, ayant en moyenne 150

élèves, ne sauraient dépenser moins de $15,000 chacun. Plusieurs ont un budget deux fois plus considérable : tels le monastère des Ursulines et les couvents de Sillery et de Bellevue, à Québec, les couvents d'Hochelaga, de Villa-Maria, les Dames du Sacré-Cœur, à Montréal, ainsi que plusieurs autres.

Ces 116 couvents à $15,000 chacun donnent le montant assez considérable de $1,740,000, montant qui n'apparaît aucunement dans les comptes publics.

Maintenant, il n'est pas exagéré de prétendre que les 72 écoles de Frères qui ne font aucun rapport au gouvernement, doivent dépenser au moins $10,000 annuellement. C'est donc $720,000 que nous devons ajouter au montant de $1, 740,000, fourni par les couvents absolument indépendants : total $2,460,000.

Si nous additionnons cette somme avec les $2,461,785, montant total des dépenses inscrites au budget gouvernemental, nous constatons que la Province de Québec affecte au progrès de l'Instruction primaire près de *cinq millions* de piastres. Voici le chiffre exact :

a) Budget de l'État	$ 2,461,785 00
b) Budget paroissial	2,460,000 00
Total . . .	$ 4,921,785 00

Cette somme ne représente que les sacrifices faits pour l'Éducation primaire. Sachant que la population du Bas-Canada, en 1901, était de 1,620,974, nous découvrons que l'Éducation primaire coûte, chez nous, $3.03 *par tête*.

Pour les mêmes fins d'Éducation primaire, la province d'Ontario a dépensé, en 1898, la somme de $4,043,233, soit $1.87 *par tête* (1).

Dans le domaine de l'Éducation secondaire, la province de Québec l'emporte sur Ontario. La première dépense, à cette fin, 38 centins *par tête* de sa population, et la seconde 32 centins.

Vérifions ces chiffres.

---

(1) Population d'Ontario en 1901 : 2,167,978 habitants. —Pour les statistiques scolaires d'Ontario, voir *Special Reports On Educational Subjects*, vol. 4, p. 94.—Toutes les institutions scolaires d'Ontario, sauf de très rares exceptions, adressent un rapport annuel au gouvernement.

QUÉBEC

Éducation secondaire.—Nous avons constaté précédemment que les 17 collèges classiques subventionnés dépensaient, à même leurs propres revenus, $401,176, et recevaient chacun un léger subside du gouvernement. L'octroi total accordé par l'État à ces collèges forme le montant de $14,123. C'est donc $415,299 que nous devons d'abord porter au crédit de notre Éducation secondaire. Mais dix-sept collèges seulement, sur dix-neuf, ont fourni des statistiques au gouvernement. Les deux maisons d'enseignement secondaire dont il n'est fait aucune mention dans le rapport officiel sont : le Séminaire de Québec (554 élèves) et le Séminaire St-Sulpice (465 élèves) [1]. Ces deux importantes maisons dépensent certainement bien plus que cent mille piastres par année, mais afin de rester fidèle à la méthode que nous avons suivie dans notre travail, disons que les Séminaires de Québec et de Montréal, avec leurs 1,019 élèves, ne dépensent que $100,000 par année. Additionnons :

(1) Ces chiffres sont pour 1899.

Dix-sept collèges catholiques subventionnés .	$415,299
Deux collèges catholiques non subventionnés .	100,000
Subside du gouvernement aux collèges catholiques	14,123
High Schools et collèges protestants : budget privé	90,000
Subside du gouvernement aux collèges protestants	12,746
Total des sommes dépensées dans la province de Québec pour l'Éducation secondaire . . .	$632,168

Et $632,168 divisé par 1,620,974 [1] donne pour quotient 0.38. L'Éducation secondaire coûte donc *38 centins* à chaque habitant de notre province.

ONTARIO

Éducation secondaire.–Donnons les détails [2] :

Traitements des professeurs	$531,887
Constructions diverses	52,266
Dépenses diverses	144,856
Total . . .	$729,009

En divisant cette somme par 2,167,978 [3]

(1) Chiffre de la population de la province de Québec, en 1901.
(2) Voir *Special Reports On Educational Subjects*, vol 4, p. 95.
(3) Chiffre de la population de la province d'Ontario.

nous obtenons *33 centins* au quotient : c'est ce que coûte l'Éducation secondaire à chaque habitant de la province d'Ontario.

Encore ici, la palme revient à la province *inférieure !*

III

ÉDUCATION PRIMAIRE ET ÉDUCATION SECONDAIRE

Nous avons eu la curiosité de comparer les sommes dépensées dans chacune des provinces de la Confédération pour l'Éducation primaire et l'Éducation secondaire réunies. Voici le résultat de ce travail [1].

QUÉBEC [2]

Éducation primaire	$4,921,785
Éducation secondaire	632,168
Total . . .	$5,553,953

(1) Les chiffres qui suivent sont empruntés aux ouvrages déjà cités.

(2) Population des différentes provinces du Canada, d'après le recensement de 1901 :

Québec	1,620,974
Ontario	2,167,978
Nouveau-Brunswick	331,093
Nouvelle-Ecosse	459,116

Coût, *par tête*, de l'Éducation primaire et de l'Éducation secondaire dans la province de Québec : $3.42 (1)

ONTARIO

Éducation primaire	$4,043,233
Éducation secondaire.	729,009
Total . . .	$4,772,242

Coût, *par tête*, de l'Éducation primaire et de l'Éducation secondaire dans la province d'Ontario : $2.21.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Éducation primaire et Éducation secondaire : $508,911 (2).

Ile du Prince-Edouard	103,258
Manitoba	246,464
Colombie anglaise	190,000
Territoires et districts	145,000
CANADA	5,338,883

(1) Le lecteur voudra bien se rappeler que nos calculs ont été faits d'après les statistiques de 1898-99-1900. En 1903, le budget scolaire de Québec, statistiques paroissiales y comprises, est bien plus considérable qu'en 1898.

(2) *Special Reports* (déjà cité) Vol. 4, p. 348. Nous devons faire remarquer que dans le total des sommes

Coût, *par tête*, de l'Éducation primaire et de l'Éducation secondaire dans le Nouveau-Brunswick : $1.53.

NOUVELLE-ECOSSE

Éducation primaire et Éducation secondaire : $838,810 [1].

Coût, *par tête :* $1.83.

ILE DU PRINCE-EDOUARD

Éducation primaire et Éducation secondaire : $150,850 [2].

Coût, *par tête :* $1.45.

---

dépensées par le Nouveau-Brunswick en 1898 (508,911), le montant payé pour les constructions scolaires n'est pas indiqué. En accordant à cette province le chiffre de $100,-000 pour *la construction scolaire*, le coût, *par tête*, n'atteint pas *$2.00*.

(1) *Special Reports*, p. 273.

(2) L'ouvrage *Special Reports* n'indique pas le chiffre des dépenses scolaires dans l'Ile du Prince-Edouard. Nous avons multiplié le nombre des élèves fréquentant les écoles de cette province, 21,550, par $7, chiffre représentant ce que coûte chaque élève dans les écoles de la Nouvelle-Ecosse.

COLOMBIE ANGLAISE

Éducation primaire et Éducation secondaire : $290,255 (1)

Coût, *par tête :* $1.52.

MANITOBA

Éducation primaire et Éducation secondaire : $723,592.

Coût, *par tête :* $2.93. (2)

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Éducation primaire et Éducation secondaire : $142,455.

---

(1) *Special Reports*, p. 501.

(2) Le *Special Reports*, en reproduisant le tableau des dépenses du Manitoba pour ses écoles, ajoute la note suivante : *In the above Table, the Legislative grant and total receipts are incomplete for the year 1898, as some of the grants to Schools have not yet been paid.*

En effet, à la page 382, nous constatons que l'*octroi de l'État* est de $175,874, tandis qu'à la page 384, dans le tableau : *Expenditure of Legislative grant*, ce chiffre est de $201,557. C'est ce montant complet que nous avons ajouté aux $522,035, provenant des taxes municipales, pour obtenir le total : $723,592. Le chiffre $1,011,368 qui se trouve à la page 382 du *Special Reports*, ne saurait être accepté comme exact, en tenant compte de la note empruntée au même ouvrage, note que nous venons de mentionner. D'ailleurs, le tableau 10 de la page 384 corrige le tableau 6 de la page 382.

Coût, *par tête* : $0.94 [1].

IV

RÉCAPITULONS

Le total des dépenses encourues par les différentes provinces pour l'Éducation primaire et l'Éducation secondaire, se répartit comme suit :

Québec	$5,553,953
Ontario	4,772,242
Nouveau-Brunswick	508,911
Nouvelle-Ecosse	838,810
Ile du Prince-Edouard	150,850
Colombie Anglaise	290,255
Manitoba	723,592 [2]
Territoires du Nord-Ouest	142,455
Total des sommes dépensées au Canada pour l'Éducation primaire et l'Éducation secondaire	$12,981,068

(1) *Special Reports*, vol. 4, p. 429. Le montant de $142,455 est pour 1899. Celui de 1898 n'atteint que $133,642.

(2) Depuis 1890, les descendants des premiers pionniers de la Rivière-Rouge payent, en certains endroits, double taxe pour le soutien des écoles au Manitoba. La première, une taxe obligatoire pour entretenir des écoles *neutres*, la seconde, une taxe volontaire pour créer des écoles *catholiques*. Ce double impôt augmente certainement le chiffre ci-dessus.

COUT DE L'ÉDUCATION, PAR TÊTE, DANS CHAQUE PROVINCE :

Québec	$ 3.42
Ontario	2.21
Nouveau-Brunswick	1.53
Nouvelle-Ecosse	1.83
Ile du Prince-Edouard	1.45
Colombie Anglaise	1.52
Manitoba	2.93
Territoires du Nord-Ouest	0.94

V

RÉFLEXIONS

Nous ne le dissimulons pas, c'est avec une joie profonde, disons plus, c'est avec fierté, que nous avons découvert, par une étude consciencieuse et ardue, que la Province de Québec, au lieu d'être au dernier rang dans la Confédération, sur le terrain scolaire, occupe la *place d'honneur !*

Ce rang glorieux, la Nouvelle-France l'a non seulement conquis par les sacrifices qu'elle s'est imposés pour maintenir chez elle les nobles traditions de jadis et pour améliorer ses écoles, qu'elle désire perfectionner de plus en plus, suivant les ressources du peuple, mais

elle l'a surtout gagné par son esprit vraiment chevaleresque qu'elle a fait passer tout entier dans ses lois scolaires. Voyons plutôt :

Dans la province de Québec, la minorité protestante, au point de vue scolaire, est *libre*, absolument libre et indépendante de la majorité. Nos frères séparés ne paient qu'une *seule taxe* pour leurs écoles, et les sommes provenant de ces impôts sont *uniquement* employées au soutien de classes où ils peuvent envoyer leurs enfants, sans heurter leurs croyances.

Encore ici, sur ce terrain sacré de la liberté du père de famille, c'est Québec, le vieux Québec français et catholique, qui donne le bon exemple au reste du Canada.

Et en présence de faits aussi notoires, on te jette l'insulte à la figure, ô ma province ! on va jusqu'à dire que tu es la *honte* (1) de la Confédération.

Honte de la Confédération, noble coin de terre arrosée du sang de tes fils qui, en 1775

---

(1) *A national disgrace* suivant l'*Ottawa Journal*, malheureusement reproduit et approuvé par un journaliste canadien-français.

et en 1812, donnèrent leur vie pour te conserver intact à la Couronne britannique ?

Honte de la Confédération, toi qui as fourni les missionnaires, les explorateurs et les premiers colons à *toutes* les autres provinces du Canada ?

Honte de la Confédération, toi, la patrie des Plessis, des Lafontaine, des Morin, des Parent, des Bourget, des Laflèche, des Garneau, des Crémazie, des Chauveau, des Taschereau ?

Non, jamais !

Tu es *la gloire* du Canada par tes lois généreuses, par ton beau passé, par ta moralité et ton dévouement, par tes hommes illustres, et par ton système d'éducation, qui n'est pas parfait, mais qui repose sur le droit et la justice, et soutient une comparaison très honorable avec celui des provinces-sœurs.

Voilà la vérité !

La prétention contraire, c'est la *légende* créée par des imaginations que le fanatisme a égarées, ou qui sont imbues de fausses doctrines.

VI

OUVRONS L'HISTOIRE

Maintenant, ouvrons l'histoire, et voyons dans quelles circonstances difficiles les Canadiens-Français se sont trouvés, au point de vue scolaire, jusqu'en 1846.

De 1760 à 1787, aucun effort n'est fait par l'État pour organiser un système d'enseignement. Après la cession, les anciens Canadiens retournent à leurs champs, et, groupés autour du clocher paroissial, ils réparent les désastres d'une guerre longue et pénible. Guidés par un clergé devoué, soutenus par leurs mères, leurs épouses et leurs filles, qui ont étudié pour la plupart, soit chez les Ursulines, soit chez les Sœurs de la Congrégation, ces héros envisagent, sans défaillir, la situation nouvelle qui leur est faite. On se compte : 60,000 habitants ; on relève la tête, car l'honneur est sauf : la dernière bataille, celle de Ste-Foye, rappelle une victoire française ; la foi catholique rend le courage un instant abattu ; les souvenirs glorieux de l'Ancienne et de la Nouvelle-France réchauffent le sentiment national, et,

désormais, nos pères regardent l'avenir avec confiance.

Pendant plus d'un demi-siècle, ils refusent de bénéficier des subsides scolaires offerts à la population par le gouvernement du temps, parce que ces subsides ne sont accordés qu'à ceux qui consentent à souscrire au principe de l'*école neutre* (*unsectarian*).

En 1800, durant l'administration de Sir Robert Shore Milnes, l'*Institution Royale* fut organisée en vertu de " l'Acte pour établir des écoles gratuites pour le progrès de l'Instruction. "

Ce système produisit bien peu de résultats. Il reposait sur le faux principe de l'*école neutre* et avait pour but non déguisé d'anglifier les Canadiens. Le Dr Meilleur nous apprend que " plusieurs des instituteurs choisis par le gouvernement étaient de jeunes ministres protestants que l'on envoyait tenir des écoles anglaises dans des paroisses où l'on comptait à peine dix familles d'origine britannique"[1]. L'Institution Royale vécut quarante ans, et n'avait ouvert

(1) *Mémorial de l'Education*

que 84 écoles dont la plupart avaient entièrement disparu avant la loi de 1841.

D'après la loi des *Ecoles de Fabrique*, adoptée en 1824, le gouvernement n'accordait rien au peuple pour l'instruction publique. " Cette législation, dit M. Chauveau, permettait au curé et aux fabriques de chaque paroisse d'affecter un quart des revenus de chacune de ces corporations au soutien d'une ou de deux écoles, suivant le nombre de familes."

C'était un permis, voilà tout ; d'aide, point.

De 1824 à 1836, le gouvernement chercha à organiser des écoles, sans succès sérieux. La rébellion vint ensuite retarder l'exécution des projets émis par quelques législateurs, au cours des années 1835 et 1836.

Enfin, en 1841, une nouvelle loi d'Éducation fut adoptée. Elle établissait des commissaires électifs, mais chose étrange, elle confiait la plus grande partie des pouvoirs, surtout celui de l'imposition des taxes, aux nouvelles autorités municipales, créées par Lord Sydenham. Les conseillers, non électifs, étaient choisis et nommés par l'Exécutif.

Il est facile de comprendre que nos ancêtres refusèrent de nouveau les subsides de l'État, plutôt que de se soumettre à la petite oligarchie des conseils de district. Ajoutons que le gouvernement nomma un seul Surintendant pour le Haut et le Bas-Canada ; un Anglais, bien entendu, fut choisi pour occuper ce poste important. Pendant cinq années consécutives, des efforts furent tentés pour améliorer l'*Acte* de 1841, mais sans résultat pratique.

Enfin, lorsque l'illustre Lafontaine, aidé de son non moins illustre lieutenant, A.-N. Morin, eut doté son pays d'une organisation municipale conforme aux besoins des Canadiens-Français, et que la décentralisation judiciaire fut un fait accompli, le gouvernement comprit que la seule organisation scolaire susceptible de rencontrer le suffrage du clergé catholique et l'appui du Bas-Canada, serait celle qui se rapprocherait le plus du système paroissial, c'est-à-dire, qui aurait pour base *l'idée confessionnelle*, et pour principe la liberté, pour les parents catholiques et les parents protestants, d'avoir des écoles séparées,—chaque dénomination devant rece-

voir sa part proportionnelle des subventions de l'État.

Cette loi fut adoptée en 1846.

Depuis, elle a été souvent modifiée, mais elle existe encore dans ses grandes lignes.

Au point de vue qui nous occupe, il reste donc établi que les Canadiens-Français ne reçoivent leur part des subsides du gouvernement, en matière scolaire, que depuis guère plus de cinquante ans. Un demi-siècle durant, de 1796 à 1846, ils furent obligés de payer des taxes scolaires sans recevoir, en retour, des avantages dont ils pouvaient légitimement jouir. Néanmoins, la petite phalange de 60,000 fit des progrès merveilleux, pendant ce demi-siècle de privations et de luttes de toutes sortes. Elle se doubla plusieurs fois, repoussa les envahisseurs du sol natal à deux reprises, en attendant que l'heure de la justice sonnât.

Depuis 1846, la route parcourue est considérable. La province de Québec possède plus de 5,000 écoles primaires, 600 écoles primaires-supérieures, 3 écoles normales, 1 école polytechnique, 2 écoles d'agriculture, plusieurs écoles d'arts et métiers, 2 écoles pour les

sourds-muets, d'admirables orphelinats, 19 établissements d'enseignement secondaire, 2 universités, dont l'une l'Université-Laval, avec ses deux sections (Québec et Montréal) surpasse, en valeur intrinsèque, la plupart des maisons similaires du continent américain.

Dans le domaine administratif, notre province possède une organisation municipale admirable, et nos législateurs, sous le rapport du talent, n'ont rien à envier à ceux des autres parties du Canada.

L'industrie, la colonisation et l'agriculture ont progressé, depuis quelques années surtout, d'une façon absolument consolante.

L'on nomme déjà notre province la reine de l'électricité, le royaume de la *pulpe*, la patrie de l'industrie laitière et la merveille de la colonisation dans les pays du nord.

VII

CONCLUSION

Comment donc expliquer l'audace de la trinité infâme : le Fanatisme, le Cosmopolitisme et le Sectarisme (pour employer un néologisme),

qui dénonce la province de Québec et cherche à lui imprimer au front le signe de la honte ?— Mais de toutes les provinces de la Confédération, si le mérite compte pour quelque chose ici-bas, c'est à la nôtre qu'appartient la palme du triomphe et non l'injure !

La honte revient à nos insulteurs, fanatiques ou traîtres, qui ne peuvent constater sans rage que les fondateurs du Canada sont fidèles à leur foi, à leurs traditions et à leur langue.

Haut les cœurs ! compatriotes. Continuons à avancer dans la grande voie de l'honneur et du progrès. Regardons nos ennemis bien en face, et à l'audace de ceux qui nous insultent opposons notre vaillance ; à leur mépris opposons notre légitime fierté.

CHAPITRE II

HOMMAGE AUX INSTITUTRICES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

I

LE PERSONNEL ENSEIGNANT

LE personnel enseignant des écoles primaires catholiques de la province de Québec, aux trois degrés : élémentaire, modèle et académique, est composé de 8,761 personnes.

Savoir : *Degré élémentaire :* 52 instituteurs laïques, 4,434 institutrices laïques, 111 instituteurs religieux, 392 institutrices religieuses ; *Degré modèle et académique* [1] : 223 instituteurs laïques, 507 institutrices laïques, 778 instituteurs religieux, 2,264 institutrices reli-

---

(1) Ces termes : *élémentaire*, *modèle* et *académique* correspondent aux expressions : *élémentaire*, *moyen* et *supérieur* dont on se sert en France.

gieuses, soit un total de 8,761 instituteurs de toutes catégories [1].

Il est à remarquer que les institutrices laïques seules sont au nombre de 4,941, disons cinq mille, et que les écoles du degré élémentaire leur sont presque exclusivement confiées [2].

Ces écoles du degré élémentaire, communément appelées les petites écoles, ne sont pas toujours les plus agréables à diriger. La modicité du salaire, l'éloignement de l'école, dans les *rangs*, le peu de confort que les classes offrent assez souvent, toutes ces choses ne sont pas absolument attrayantes pour une jeune fille qui, dans la plupart des cas, a passé plusieurs

---

(1) Ces chiffres sont tirés du Rapport du Surintendant de l'Instruction publique, année 1900-1901.

(2) Dans ce chapitre, nous parlons spécialement des institutrices laïques des écoles élémentaires, parce que depuis quelque temps la lutte scolaire, chez nous, se poursuit presqu'exclusivement autour de leurs humbles fonctions.

Tous les esprits droits reconnaissent le dévouement et le savoir des institutrices religieuses. Et L'*Enseignement Primaire* n'a jamais manqué, dans l'occasion, de louer bien haut l'œuvre admirable que ces saintes femmes accomplissent dans le silence et le recueillement de leur vie monastique.

années dans un bon couvent, où elle a puisé les connaissances nécessaires pour subir un un examen sérieux devant le Bureau central.

Comment se fait-il donc que, règle générale, les commissions scolaires pourvoient assez facilement leurs écoles de titulaires diplômées, et cela en dépit des inconvénients que nous venons de mentionner ? A quoi devons-nous attribuer la persévérance, dans l'enseignement, d'un grand nombre de jeunes filles, bien douées sous tous les rapports ?

La seule réponse convenable que nous puissions faire à ces deux questions, la voici : Les institutrices qui persévèrent dans l'enseignement obéissent à une *vocation* spéciale attirant à elle les âmes d'élite.

II

LA VOCATION

" Laissez venir à moi les petits enfants " disait Notre Seigneur [1] ; " Ceux qui auront instruit les autres brilleront comme des

(1) S. Marc, 10, 14.

étoiles " [1]; ces paroles des Écritures Saintes ont été de tous temps la source la plus féconde, où les maîtres de l'enfance ont puisé la force, le courage et le dévouement nécessaire dans l'œuvre de l'enseignement.

Issues de familles profondément chrétiennes et catholiques ; anciennes élèves, pour la plupart, des nombreux couvents qui donnent, chez nous, avec un zèle admirable, une éducation aussi solide que pratique, il n'est pas étonnant que nos institutrices laïques se dévouent avec courage au sublime apostolat de l'éducation de l'enfance. [2]

Le patriotisme entre aussi pour une large part dans les motifs qui poussent les jeunes

---

(1) Daniel.

(2) L'éducation ayant un double objet : *l'enseignement de la vérité et la formation à la vertu*, et l'Église seule pouvant sûrement enseigner la vérité et former à la vertu, nous déclarons que dans toutes les questions qui ont trait à l'enseignement primaire, c'est notre ferme désir, comme par le passé du reste, de suivre les enseignements et les conseils des évêques de notre province. Ce qui se passe en France depuis quelques mois, doit servir de leçon aux Canadiens-Français. Le seul progrès désirable et vrai, dans le domaine de l'Instruction publique, est celui qui s'opère sous les regards et avec l'assentiment de l'Église ou de ses représentants autorisés.

filles dans la rude et noble carrière de l'enseignement.

Bercées dès leurs plus tendres années aux cadences de nos vieux refrains nationaux ; élevées dans l'amour de la nationalité canadienne-française et dans le respect absolu de tout ce qui touche aux institutions, à la religion et à la langue de ceux qui furent les fondateurs du Canada, ces nobles enfants rêvent toutes, un jour, de remplir un rôle actif dans le drame quasi-héroïque qui se joue perpétuellement sur les bords du Saint-Laurent, en vue de la formation d'une race absolument française et franchement catholique, qui accomplira en Amérique ces *Gestes de Dieu* que les *Francs* de là-bas refusent de réaliser.

Religion et Patrie !

Ces deux mots résument éloquemment les sentiments élevés qui animent les institutrices de notre province.

Grâce à ces servantes dévouées de l'Église et de la Patrie, que certains esprits chagrins se plaisent à qualifier d'ignorantes, de fillettes en jupe courte, etc., grâce aussi à la décentralisation scolaire que Lafontaine et Morin donnèrent

au Bas-Canada en même temps que la décentralisation municipale et la décentralisation judiciaire, le pain de l'intelligence est distribué à plus de trois cent mille enfants dans les écoles primaires de la province de Québec.

A l'école élémentaire, tous les petits Canadiens-Français apprennent à lire, à écrire et à compter ; ils y apprennent aussi les éléments de la religion, de la géographie et de l'histoire du Canada ; ils y apprennent surtout à devenir bons et forts, à aimer le clocher natal, à être fiers de leur nationalité, à tirer profit, plus tard, des immenses avantages matériels que la province de Québec offre à ses enfants.

L'école est, en petit, l'image de la société. L'enfant fait, en classe, l'apprentissage de la vie : il s'accoutume à supporter les défauts de ses camarades, à aimer leurs qualités et, ce qui est mieux encore, à se faire aimer lui-même.

De là la nécessité de multiplier les écoles primaires, afin d'en faciliter l'accès aux enfants. Mais pour mettre en opération des milliers d'écoles, il faut un personnel enseignant nombreux. Et ce personnel enseignant, étant donné le petit nombre de nos écoles normales, il faut

le recruter par mode d'examen. C'est ce que fait le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Aussi longtemps que le gouvernement provincial, chez nous, ne pourra consacrer au moins cent mille piastres à l'établissement d'une dizaine d'écoles normales identiques à celles qui existent actuellement à Québec et à Montréal, [1] aussi longtemps il sera inutile, plus que cela, antipatriotique, de discréditer, devant le public, les institutrices munies des brevets octroyés par le Bureau central, sous la direction et la responsabilité du Comité catholique.

---

(1) L'établissement de nouvelles écoles normales devra être entouré de beaucoup de précautions. Les autorités pourraient organiser ces nouvelles maisons d'éducation sur le même pied que celles de Québec et de Montréal. Savoir : pour Principal, un prêtre désigné par l'Ordinaire du diocèse ; pour gardiennes et directrices des élèves-institutrices, des religieuses enseignantes.

Ainsi constituées, les nouvelles écoles normales de filles feront réellement du bien, tout comme leurs deux devancières de la vieille capitale et de la métropole.

Etablie sur des bases chrétiennes et progressives, l'Ecole normale Laval, depuis 1857, a fourni des milliers d'institutrices réellement catholiques et d'une grande compétence : il est bon d'ajouter que des centaines de ses anciennes élèves se sont consacrées au bon Dieu dans les couvents, continuant à enseigner dans nos excellentes communautés religieuses.

Raisonnons.

Jusqu'au jour désiré où le gouvernement de Québec sera en mesure, au point de vue financier, de pourvoir la province d'une dizaine de bonnes écoles normales organisées comme celles que nous avons déjà, allons-nous fermer les écoles primaires, sous le prétexte que les institutrices actuelles ne sont pas toutes suffisamment préparées à l'enseignement ?—Répondre *oui* à cette question serait absurde. Eh bien ! aussi longtemps que les municipalités auront besoin des institutrices munies d'un simple brevet du Bureau central, aussi longtemps ceux qui tiennent une plume devront écrire en faveur de ces jeunes personnes et non les rabaisser dans l'opinion des parents en ridiculisant le certificat qui atteste qu'elles possèdent des connaissances suffisantes pour tenir une école avec quelque profit pour les municipalités.

Quant à nous, qui avons été témoin si souvent du dévouement des institutrices primaires dans l'accomplissement de leurs devoirs journaliers ; qui les avons vues suivre, au prix de sacrifices réels, les conférences des inspecteurs d'écoles et les conventions pédagogiques dioce-

saines ; qui sommes en rapports constants avec elles par l'entremise de *L'Enseignement Primaire* et une volumineuse correspondance de chaque jour, nous les saluons de la plume avec fierté et nous les désignons à la générosité des pouvoirs publics et à la reconnaissance des commissions scolaires.

CHAPITRE III

LE BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES.

I

SON ROLE

SEUL, avec les écoles normales, le Bureau central donne des brevets de capacité valables pour les écoles de la province. Il est composé de dix membres nommés par le Lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Les membres de ce bureau appartiennent tous à l'enseignement actif, soit dans les collèges et les écoles normales ou l'inspectorat des classes. Ils ont pour fonction de préparer les questions d'examen, qui sont les mêmes pour toute la province, et de surveiller l'examen, eux ou leurs représentants, aux endroits où il a lieu.

Les compositions des candidats sont corrigées par les membres mêmes du Bureau.

L'examen des candidats au brevet de capacité a lieu en juin de chaque année, aux endroits désignés par les Règlements du Comité catholique.

Le Bureau central des examinateurs catholiques a été établi en 1898.

II

LES ANCIENS BUREAUX

Avant cette date, les brevets de capacité étaient accordés par plusieurs bureaux.

Chacun de ces bureaux agissait à sa guise, sans se préoccuper de l'uniformité de capacité que l'on est en droit de rencontrer chez les porteurs d'un même brevet. Il arriva souvent, avant 1898, que tel candidat refusé à Québec ou à Montréal aux examens du brevet élémentaire, obtenait, quelques jours après, devant un bureau rural, un brevet supérieur (modèle). Il y avait autant de modes d'examen en vigueur qu'il y avait de bureaux.

Après une enquête sérieuse, le Comité catho-

lique demanda la suppression des bureaux d'examinateurs disparates pour les remplacer par une organisation unique. Le gouvernement se rendit immédiatement à cette demande.

III

RÉSULTATS OBTENUS PAR LE BUREAU CENTRAL

L'établissement d'un Bureau central eut pour premier résultat d'éloigner des examens un très grand nombre de candidats *plus ou moins* préparés. En 1894-95, 2,012 personnes se présentèrent pour subir un examen devant les différents bureaux d'examinateurs ; en 1896-97, 2,085, tandis qu'en 1898, 1033 candidats seulement furent examinés par le Bureau central : sur ce nombre, 615 aspirants reçurent un brevet de capacité ; l'année précédente 1,535 candidats avaient été heureux aux examens des anciens bureaux ; et en 1896, 1869 brevets avaient été accordés [1].

---

(1) Les chiffres qui précèdent et ceux qui suivent sont empruntés aux Rapports du Surintendant de l'Instruction publique.

Voici un petit tableau qui fait connaître, en résumé, les travaux du Bureau central :

Années	*Aspirants*	*Brevets accordés*	*Brevets refusés*
1898 . .	1,033	615	418
1899 . .	1,485	849	636
1900 . .	1,608	984	624
1901 . .	1,584	941	643
Totaux	5,710	3,389	2,321

Dès la première année de son existence, le Bureau central indiqua, par l'entremise de *L'Enseignement Primaire*, les matières sur lesquelles les aspirants avaient généralement échoué. Dans la suite, il fit la même chose, chaque année. Les candidats comprirent ce qui en était et se mirent résolument à l'œuvre. L'habitude d'aller passer une année ou deux dans un couvent, afin d'être guidés par des personnes d'expérience, devint générale chez les futures aspirantes. Et leurs dévouées institutrices orientèrent leur enseignement dans le

sens indiqué par le Bureau. Aussi, en 1900 et 1901, des progrès considérables furent constatés dans la composition française, la dictée, l'arithmétique, la pédagogie, la tenue des livres et l'histoire du Canada.

L'examen annuel que fait subir le Bureau central constitue, en quelque sorte, une sanction efficace donnée aux études primaires. C'est un but que chacun veut atteindre au moyen d'efforts des plus louables. L'ensemble des épreuves écrites de plus d'un millier de candidats venant de toutes les parties de la province, forme aussi un critérium très utile aux autorités.

Enfin la création d'un Bureau central a même servi la cause des écoles normales de filles. Plusieurs jeunes personnes préfèrent se préparer à l'enseignement dans un milieu spécialement établi à cette fin, plutôt que de courir le risque d'aller échouer devant le Bureau, faute d'une préparation convenable. Depuis quatre ans, les demandes d'admission aux cours des écoles normales ont augmenté dans une proportion assez considérable.

En attendant le jour où le gouvernement

pourra établir une dizaine de nouvelles écoles normales pour les jeunes filles, le Bureau central rend d'éminents services à la province.

CHAPITRE IV

L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET LE RECENSEMENT DE 1891 [1]

I

LES ILLETTRÉS EN 1891

Les écoles confessionnelles, dites séparées, sont violemment attaquées dans la presse et certaines législatures. La malheureuse loi provinciale du Manitoba, adoptée en 1890, a servi de prétexte aux ennemis du système scolaire dont la religion est la base pour partir en guerre contre les écoles catholiques.

Le recensement de 1891 est arrivé à point pour donner un semblant de raison à ceux surtout qui ne peuvent pardonner à la province de Québec d'être restée française et catholique.

---

(1) Ce chapitre est paru dans *L'Enseignement Primaire* de mars 1896. *L'Electeur* du 3 du même mois, et le *Courrier du Canada* du 6, le reproduisirent.

En étudiant ce recensement, on constate ce qui suit :

En 1891, il y avait dans Ontario 42,861 hommes et 38,192 femmes de 20 ans et plus qui ne savaient ni lire ni écrire, donnant un total de 81,053 personnes illettrées. D'après les statistiques officielles, la population adulte d'Ontario (20 ans et plus) est de 1,149,498 ; c'est donc 7.05 pour cent de cette population qui ne sait ni lire ni écrire. Nous ne mentionnons pas ici ni dans le reste de cette étude les personnes adultes de moins de 20 ans.

A la même date, Québec donne les chiffres suivants, relativement aux adultes : âgés de 20 ans et plus et ne sachant ni lire ni écrire : 125,795 hommes et 94,407 femmes, donnant un total de 220,202 personnes illettrées ; la population adulte de Québec est de 742,780, soit 29.64 pour cent de cette population qui ne sait ni lire ni écrire.

Passons à la Nouvelle-Ecosse ; 15,201 hommes et 17,963 femmes (de 20 ans et plus toujours) ne savent ni lire ni écrire, donnant un total de 33,164 personnes illettrées ; la popu-

lation adulte de cette province est de 240,422, soit 13.79% qui ne sait ni lire ni écrire.

Enfin, le Nouveau-Brunswick : 13,535 hommes et 11,320 femmes ne savent ni lire ni écrire, donnant un total de 24,855 personnes illettrées ; la population adulte de cette province est de 165,744, soit 14.99% qui ne sait ni lire ni écrire.

Munis des chiffres qui précèdent, et qui sont, de prime abord, si peu favorables à notre province, les fanatiques d'Ontario et de Manitoba se pâment d'aise et proclament aux quatre coins du Canada que les Canadiens-Français sont des arriérés, des rétrogrades croupissant sous l'influence néfaste de l'Église catholique ; que les écoles confessionnelles sont absolument inefficaces ; qu'il est grandement temps d'établir par toute la Confédération l'école que l'on affuble, bien à tort, du titre pompeux de *nationale*.

L'*inefficacité* des écoles séparées, voilà le grand, le formidable argument des ennemis du catholicisme au Canada. A tout propos, le recensement de 1891 est cité comme preuve de cette *inefficacité*. Et en face du résultat que

l'on sait, les Canadiens-Français se taisent et courbent la tête sous le poids de la honte.[1]

II

EFFICACITÉS DES ÉCOLES SÉPARÉES

Eh bien ! nous avons tort de rougir de la sorte. Ce fameux *census* de 1891, le plus défavorable à la nationalité canadienne-française qui ait jamais été fait dans le pays, est justement la preuve de l'*efficacité* des écoles séparées.

Je m'explique.

Ouvrir les statistiques, trouver que dans telle et telle province, à une année donnée, il y a tant de personnes qui ne savent ni lire ni écrire, etc., ce n'est pas faire connaître exactement le degré de l'instruction publique, c'est mal renseigner le peuple.

Pour établir avec certitude l'efficacité ou l'inefficacité d'un système d'éducation, il faut *comparer* les anciens recensements avec le plus récent. C'est le seul moyen de dire pertinem-

---

(1) Il ne faut pas oublier que ce chapitre (Chapitre VI) a été écrit en 1896.

ment la route parcourue, le *progrès* réalisé d'une décade à l'autre. Y a-t-il eu progrès ou rétrogradation depuis un certain nombre d'années? dans quelle mesure le mouvement a-t-il eu lieu?—Et c'est le résultat d'un semblable travail qui constituera une preuve sérieuse, à la condition toutefois que les statistiques soient exactes.

Ce travail de comparaison, je l'ai fait. Et, avec fierté, j'affirme que depuis 1871, c'est la province de Québec qui a mérité la palme dans le domaine de l'enseignement primaire, au point de vue du progrès.

Voici la preuve de ce que j'avance. Le volume 2ième du recensement de 1871 contient ce qui suit, relativement à l'instruction publique dans les quatre plus anciennes provinces de la Confédération :

Québec : personnes de 20 ans et plus ne sachant ni lire ni écrire: 107,782 hommes et 84,080 femmes, total 191,862 ; le nombre total des adultes de 20 ans et plus est de 533,898, soit 35.93 pour cent qui ne sait ni lire ni écrire.

Ontario : personnes de 20 ans et plus ne sachant ni lire ni écrire: 29,406 hommes et

27,973 femmes, total 57,379 ; le nombre total des adultes de 20 ans et plus est de 725,566, soit 7.90 pour cent qui ne sait ni lire ni écrire.

Nouvelle-Écosse : personnes de 20 ans et plus ne sachant ni lire ni écrire : 13,719 hommes et 17,613 femmes, total 31,332 ; le nombre total des adultes de 20 ans et plus est de 186,369, soit 16.82% qui ne sait ni lire ni écrire.

Nouveau-Brunswick : personnes de 20 ans et plus ne sachant ni lire ni écrire : 10,197 hommes et 8,805 femmes, total 19,002 ; le nombre total des adultes est de 131,467, soit 14.45% qui ne sait ni lire ni écrire.

Maintenant, rapprochons ces calculs concernant 1871 de ceux qui se rapportent à 1891.

Québec : en 1871, 35.93% ne sait ni lire ni écrire, en 1891, 29.64%—progrès réalisé depuis vingt ans : 6.29%.

Ontario : en 1871, 7.90% ne sait ni lire ni écrire, en 1891, 7.05%—progrès depuis vingt ans : 0.85%.

Nouvelle-Écosse : en 1871, 16.82% ne sait ni lire ni écrire, en 1891, 13.79%—progrès depuis vingt ans : 3.03%.

Nouveau-Brunswick : en 1871, 14.45 ne sait ni lire ni écrire, en 1891, 14.99 — progrès *à rebours* : 0.54%.

Ainsi la province de Québec a battu Ontario de 5.44 pour cent, la Nouvelle-Ecosse de 3.26, et le Nouveau-Brunswick de 6.83. Il est bon de remarquer que le Nouveau-Brunswick occupe le dernier rang ; cette province, malgré ses écoles neutres, a reculé au lieu d'avancer ; c'est une leçon qui devrait servir à ceux qui veulent, à tout prix, faire disparaître absolument les écoles confessionnelles de la surface du Dominion.

III

UNE EXPLICATION

On dira peut-être : " Quelle est la cause de cette supériorité des provinces anglaises sur Québec, dès 1871 ? "—L'histoire répond avec éloquence à cette question. Chacun sait qu'en 1760 la majeure partie de la classe instruite établie dans la Nouvelle-France, à l'exception du clergé, retourna dans l'ancienne mère-patrie. Il ne resta ici que l'habitant, à demi-ruiné par les longues guerres du régime français. Puis

il fallut vivre isolé, refuser les offres du nouveau gouvernement qui ne voulait rien moins que l'abandon, de la part de nos pères, de leur langue et de leur religion. [1] En 1800 le gouvernement britannique crée pour la province de Québec l'Institution royale, système d'écoles élémentaires protestantes, qui est repoussé avec raison par les catholiques. Ce n'est qu'en 1824 et en 1829 que l'on songe à rendre quelque peu justice aux Canadiens-Français, en matière scolaire. Mais avec 1830 commence cette longue agitation qui devait bouleverser le Bas-Canada et aboutir finalement à l'échafaud et à toutes les tristesses de 1837-38. Aucune loi scolaire ne put être mise à exécution durant cette pénible époque. Après le rébellion, la constitution de 1791 est suspendue et le régime martial proclamé. Puis vient l'Union du Haut et du Bas-Canada qui s'effectua sous les plus sombres auspices. Ce n'est qu'en 1846, qu'une loi sérieuse d'éducation acceptable pour les catholiques, fut adoptée.

---

(1) Quelques faits historiques sont répétés deux ou trois fois dans le présent ouvrage ; ces faits méritent tant d'être connus de tous, que nous n'éprouvons pas le besoin de nous excuser pour ces répétitions.

Il fallut au moins dix ans avant que le nouveau système scolaire pût porter quelques fruits, et cela, grâce à la patriotique intervention de l'épiscopat et du clergé. En 1891, il y avait donc cinquante ans à peine que les Canadiens-Français possédaient une organisation scolaire, tandis que les protestants jouissaient de l'Institution royale et d'un grand nombre d'autres écoles protestantes depuis le commencement du siècle. Puis, il est notoire que l'armée du vaillant général Wolfe se composait d'une brillante jeunesse anglaise, qui vint en Amérique dans le dessein, bien légitime du reste, de se couvrir de gloire et de donner un royaume nouveau à son souverain. Un grand nombre de ces soldats d'élite se fixèrent au Canada, et les émigrants anglais qui passèrent ici à la fin du dernier siècle étaient aussi pour la plupart fortunés et instruits ; ils venaient s'emparer de nos belles forêts jusque-là inexploitées. Ajoutons encore les 25,000 *loyalistes* qui quittèrent les Etat-Unis en 1783 pour passer au Canada afin de conserver leur titre de de sujets britanniques. Ces *loyaux* étaient pour la plupart des personnes de grande distinction.

On voit tout de suite que, jusqu'à 1850, les chances de succès ont été entièrement du côté de nos compatriotes d'origine anglaise qui eurent pour eux les capitaux, les écoles et l'influence gouvernementale. Même depuis cette date, bien que possédant des écoles séparées subventionnées par l'État, que de luttes d'un autre genre n'avons-nous pas eu à livrer afin de garder au pays les jeunes gens qui ne voyaient aucun avenir s'offrir à eux. C'est sous l'Union que la colonisation des terres incultes, qui couvraient alors les 7/8 de l'ancien Canada, s'imposa à l'attention des législateurs et du peuple. Les vieilles terres, qui avaient suffi jusque-là aux besoins de la province, devinrent insuffisantes à mesure que la population canadienne-française augmenta. Nos pères furent obligés de s'enfoncer résolument dans la forêt afin de s'y tailler un domaine assez vaste pour établir convenablement trois, quatre et jusqu'à cinq garçons. C'est ainsi que les Bois-Francs, les Cantons de l'Est, la vallée de l'Outaouais et celle du Saint-Maurice, la région du Saguenay, le Nord de Montréal et les bords du Lac Saint-Jean furent littéralement couverts de belles et florissantes

paroisses. Mais qui dit colonisation, dit éloignement des centres organisés ; le grand mouvement colonisateur du milieu du dix-neuvième siècle a été cause qu'un nombre considérable d'enfants ont été privés de l'école même la plus élémentaire.

Et malgré les obstacles que nous venons rapidement d'indiquer, la province de Québec l'emporte sur ses rivales dans le grand tournoi intellectuel qui s'ouvrait en 1871 pour se terminer en 1891 !

Comme nous devrions être fiers de notre chère province, au lieu de la dénigrer !

Je termine cette page par le tableau que voici :

1891

Enfants au-dessous de 10 ans

Québec.—332,368 ne savent ni lire ni écrire sur 414,720, soit 80.11%

Ontario.—348,480 ne savent ni lire ni écrire sur 486,457, soit 71.64%

Nouvelle-Ecosse.—78,590 ne savent ni lire ni écrire sur 106,545, soit 73.76%

Nouveau-Brunswick.—63,349 ne savent ni lire ni écrire sur 80,807, soit 78.38%

L'avenir est là dans cette population enfantine. Les enfants, surtout les jeunes, n'est-ce pas ce qui constitue essentiellement l'école ? Et c'est sur ce point si important que Québec se rapproche le plus des autres provinces.[1]

En effet, ici, Ontario ne dépasse Québec que de 8.47%, tandis que la première, relativement aux adultes de 20 ans et plus, l'emporte sur la seconde de 21.50%. La différence est énorme en faveur des enfants au-dessous de 10 ans. On ne saurait trop insister sur ce dernier point ; je le répète, les enfants, voilà sur quoi on base l'avenir intellectuel d'une nation. N'est-il pas consolant de constater que les petits Canadiens-Français occupent une place honorable dans les statistiques, car, à part Ontario, la proportion des enfants au-dessus de 10 ans qui ne savent ni lire ni écrire, est à peu près la même dans toutes les provinces canadiennes. La Nouvelle-Ecosse ne bat Québec que de 6.35%, et le Nouveau-Brunswick de 1.73.

---

(1) Les bulletins du recensement de 1901 établiront certainement qu'ici encore Québec a le pas sur les autres provinces.

Est-ce à dire qu'au point de vue pédagogique tout est parfait dans notre province ?—Certes, loin de moi cette prétention. Notre système d'instruction primaire est susceptible de beaucoup d'améliorations : tout le monde le reconnaît. Mais ce n'est pas en faussant la vérité que nous accomplirons la tâche patriotique qui s'impose à tous actuellement : le perfectionnement de notre enseignement primaire.

CHAPITRE V

NOTRE SYSTÈME SCOLAIRE.[1]

I

UNE PAGE D'HISTOIRE

Avant que le présent siècle prenne fin, nous croyons devoir faire connaître à la génération actuelle l'état où se trouvait l'instruction élémentaire dans le Bas-Canada, au commencement de 1800. Nous résumerons aussi, très brièvement, les luttes admirables que nos pères eurent à soutenir avant d'obtenir, récemment encore, de si grands éloges de la part du jury pédagogique de Paris.

Nous sommes en 1820.

Une question de première importance pour l'avenir de la nationalité franco-canadienne occupait alors les vrais amis du pays : c'était

---

(1) Etude publiée dans *L'Enseignement Primaire* du mois de novembre 1900.

la question de l'instruction primaire parmi le peuple, surtout dans les campagnes, car dans les villes il y avait quelques bonnes écoles.

" Mais, dit l'abbé Ferland, dans l'accomplissement de cette œuvre si désirable, on rencontrait des obstacles ; le premier et le plus grave était la malheureureuse loi de 1800 qui avait confié la surveillance des écoles à l'Institution Royale. Or le gouvernement provincial avait alors trouvé le moyen de donner la direction de cette société au clergé protestant et aux membres de la coterie qui avait toujours travaillé à ruiner les institutions catholiques. L'argent prélevé sur le peuple était placé entre les mains de ces hommes et dépensé à leur guise. Rien de surprenant donc que l'évêque de Québec et son clergé fussent constamment et énergiquement opposés au fonctionnement de cette loi inique, que l'on avait introduite à la fin d'une session, lorsqu'il ne restait que peu de membres canadiens dans la chambre d'assemblée." (1)

Un ancien curé du Cap-Santé, homme judi-

---

(1) Vie de Mgr Plessis.

cieux et instruit, donne des détails intéressants sur cette loi et les accompagne des réflexions suivantes, dans des mémoires qu'il a laissés sur sa paroisse.

"Cette loi," fait-il observer, fut loin de recevoir l'accueil favorable de ce qu'il y avait de Canadiens éclairés et attachés à leur religion. L'esprit, les motifs qui en avaient inspiré les dispositions perçaient trop pour que les avantages qui, au premier coup d'œil, en paraissaient devoir résulter, en imposassent aux personnes clairvoyantes.

" Les membres du parlement provincial firent, à diverses reprises, des tentatives, soit pour en rappeler les dispositions, soit pour en prévenir les mauvais effets ; mais tout fut inutile : les ennemis des Canadiens avaient trop gagné par cet acte, qui n'avait été obtenu que par surprise, pour rien céder de ce qu'ils avaient obtenu....

"Personne, au demeurant, n'ignore l'opposition formelle et constante que le clergé catholique a toujours montrée, et avec raison, contre l'établissement de ces écoles soumises à la direction et sous l'influence immédiate et uni-

que du clergé protestant. La manière dont le bill qui établissait ces écoles avait été obtenu ; les vues trop bien connues que l'on se proposait par son établissement ; l'exclusion formelle de toute influence directe ou même indirecte, de la part du clergé catholique sur ces écoles ; le choix de prédilection que l'on faisait de maîtres protestants pour les placer dans ces écoles, presque uniquement composées d'enfants catholiques ; tout cela, sans doute, était plus que suffisant pour légitimer et pour commander même cette opposition, que le clergé catholique a toujours montrée contre l'établissement de ces écoles." [1]

Cette année-là même,[2] un projet de loi sur les écoles élémentaires, favorable aux catholiques comme aux protestants, fut adopté par les deux chambres de la Législature du Bas-Canada, mais réservé par l'administrateur [3] à la sanction royale.

---

(1) Vie de Mgr Plessis.
(2) 1820.
(3) Maitland.

II

MGR PLESSIS

Mgr Plessis était en Angleterre à cette époque. L'évêque patriote fit de nombreuses démarches pour engager les ministres à recommander cette mesure au souverain. Les efforts du grand Canadien furent vains, car les membres du Bureau des colonies s'imaginaient que ce projet de loi était tout à l'avantage des catholiques. De plus, ces messieurs ne voulaient, en aucune façon, nuire à la fameuse Institution Royale, destinée, suivant la modeste prétention des Anglais du temps, à changer le caractère national de nos valeureux ancêtres. Albion comprit, dans la suite, que Jean-Baptiste, tout en étant bon enfant et loyal sujet, ne trahirait jamais son noble passé, sa vaillante nationalité et ses légitimes espérances dans l'avenir.

Mgr Plessis écrivit longuement à son coadjuteur à ce sujet: "Il le priait de s'adresser à messieurs Papineau et Taschereau, pour les engager à modifier certaines clauses de manière à prouver aux ministres que la loi était aussi favorable aux protestants qu'aux catholiques."

Le projet de loi fut amendé dans ce sens et adopté de nouveau par la Législature, en 1821. Lord Dalhousie crut devoir le recommander à la clémence du Souverain. Au Canada, tout le monde pensait que le gouvernement impérial permettrait aux Canadiens d'organiser leurs écoles à leur guise, de manière à ne pas abandonner la direction de l'Instruction publique à leurs ennemis.

Mgr Plessis éleva de nouveau la voie en faveur de ses compatriotes.

Il écrivit d'abord à Mgr Poynter, évêque catholique anglais, souvent admis dans le Bureau colonial.

Voici la partie de cette lettre qui a rapport à la loi proposée : "Notre parlement provincial, ayant passé un acte extrêmement désiré par les catholiques de ce pays, pour l'établissement d'écoles dans les paroisses de campagne, le gouverneur l'a renvoyé à la sanction du roi, ce qui a contristé beaucoup de monde. Je me proposais d'avoir l'honneur d'écrire à ce sujet à lord Bathurst ; mais je m'en suis abstenu, sur l'assurance que m'a donnée le comte Dal-

housie, qu'en transmettant ce bill il l'avait fortement recommandé." [1]

Un mois après, il craignait sans doute que les recommandations de lord Dalhousie n'eussent pas été assez pressantes, car il écrivait la lettre suivante au secrétaire des colonies :

" Les deux chambres du parlement provincial du Bas-Canada ont passé, dans leur dernière session, un bill pour l'encouragement de l'éducation dans les paroisses de la campagne, que son excellence le comte Dalhousie a jugé à propos de référer à la sanction du roi. Je croirais, mylord, manquer à ce que je dois à ma place et à mon pays, si je ne faisais connaître à votre seigneurie combien les catholiques de cette province désirent ardemment qu'il plaise à Sa Majesté de sanctionner ce bill ; car, quoiqu'il soit dressé dans des termes qui doivent accommoder toutes les persuasions religieuses, il intéresse néanmoins plus spécialement les catholiques, comme n'ayant eu jusqu'à ce jour aucun encouragement pour leurs écoles de campagne, parce que celles qui s'établissent en

(1) Lettre à Mgr Poynter, mars 1821.

vertu d'un autre acte, savoir celui de la 41e année du règne de sa défunte majesté, ne s'accordent pas avec leurs principes et ne peuvent nullement leur convenir. Le seul délai apporté par le gouverneur en chef à la sanction du dernier, a suffi pour alarmer ce bon peuple. Déjà l'on projetait des pétitions au roi dans les différentes parties de la province; je ne suis parvenu à rassurer les esprits qu'en répétant ce que lord Dalhousie m'avait fait l'honneur de me dire... qu'il se flattait de voir bientôt ce bill revenir d'Angleterre. S'il en était autrement, la très grande majorité de la population du Bas-Canada en serait consternée.. L'objet dont il s'agit est si intéressant, dans mon humble opinion, que si une conduite uniformément loyale a pu me mériter quelque estime de la part de votre seigneurie, j'ose la supplier de vouloir bien s'en souvenir, dans une occasion qui touche de si près le peuple confié à ma sollicitude pastorale." (1)

Malgré les réclamations si vives de l'évêque et les recommandations du gouverneur général,

---

(1) Lettre à Lord Bathurst, 28 avril 1821.

les vœux des chambres canadiennes ne furent pas exaucés.

Lord Bathurst en donne les raisons, dans sa réponse, adressée en français, à l'évêque de Québec : (2)

" J'ai l'honneur d'accuser la réception de la lettre que vous m'avez adressée, en date du 28me avril, dans laquelle vous me faites part des désirs des sujets catholiques de sa majesté, qu'un bill que les deux chambres du parlement provincial ont passé, pour l'encouragement de l'éducation dans les paroisses de la campagne, soit sanctionné de sa majesté.

" Je vous assure, monseigneur, qu'il me fera toujours un plaisir de faire connaître à sa majesté vos sentiments, surtout ce qui regarde les intérêts de ceux qui sont confiés à vos soins *pastorales ;* et, si je ne me trouve pas en état de vous annoncer que ce bill a reçu la sanction royale, ce n'est que parce qu'avec toute disposi-

(2) *Lettre du comte de Bathurst à monseigneur l'évêque catholique romain de Québec.*—Cette lettre est donnée avec ses fautes et ses tournures anglaises.

tion de faire donner aux catholiques des moyens d'éducation, qu'ils trouveront plus satisfaisants que ceux dont ils jouissent aujourd'hui, sa majesté croit nécessaire aux intérêts généraux de la colonie de différer la considération de ce bill, jusqu'à ce que la législature *aurait* décidé sur *des* autres mesures qui ont depuis longtemps été en discussion et que le gouverneur en chef a reçu les ordres de sa majesté leur soumettre encore dans la session prochaine.

" J'ai l'honneur d'être, monseigneur, etc., etc."

Par cette lettre, on voit que le Secrétaire des colonies faisait allusion à la grave question des subsides dont nos pères réclamaient le contrôle.

" Les mesures auxquelles faisait allusion le Secrétaire des colonies se rapportaient à la question des subsides. Au nom de sa majesté, le gouverneur général du Canada avait demandé que la liste civile fût votée pour la durée de la vie du roi, selon ce qui se pratiquait en Angleterre. La chambre d'assemblée refusait d'adopter ce plan, mais offrait de faire annuellement des appropriations pour la liste civile, à cause

des fluctuations fréquentes du montant des revenus annuels dans la province." [1]

Contrarié par ce refus, le Bureau colonial chercha à forcer la main de la chambre canadienne en refusant de sanctionner des lois avantageuses aux catholiques. " D'année en année, ajoute l'abbé Ferland, les espérances des amis de l'Instruction publique étaient déçues ; une misérable coterie, opposée à la religion, à la langue et aux institutions du peuple, se maintenait malgré lui à la tête d'une société qui avait à sa disposition l'argent prélevé sur les catholiques et qui s'en servait contre le catholicisme."

Enfin, en 1824, grâce à la persévérance de l'évêque de Québec et au patriotisme éclairé des représentants canadiens, le Bas-Canada obtint, pour les fabriques de la campagne, le droit de posséder des terrains et des maisons pour l'établissement d'écoles paroissiales.

Mais cette loi ne fut complétée qu'en 1846. Cette année-là, les droits de la justice triomphèrent : des écoles communes furent fondées

(1) Ferland.

d'après le système dit *confessionnel*, et l'Institution Royale disparut à jamais sans avoir donné les résultats qu'en avaient espéré ses partisans.

Il faudrait un volume pour raconter en détail les luttes constitutionnelles que les législateurs canadiens engagèrent de 1824 à 1846 à propos d'éducation. C'est Mgr Plessis qui avait engagé cette suprême bataille sur le terrain de l'enseignement confessionnel ; il n'était donc que juste qu'il en traçât d'avance les grandes lignes stratégiques, et qu'il montrât aux chefs civils de la nation canadienne le but à atteindre. L'énergique attitude de l'évêque de Québec fut approuvée par tout ce que le peuple franco-canadien comptait de plus distingué. Le clergé, les députés et les journalistes ne firent qu'un avec leur évêque. Et la victoire finale prouva une fois de plus à l'Angleterre que l'admirable petit peuple, cédé jadis par la France, était invincible sur le terrain de ses droits et de ses aspirations légitimes.

III

LE TRIOMPHE

En 1846, date du triomphe définitif des Canadiens-Français en matière scolaire, il y avait déjà vingt et un ans que Mgr Plessis était allé recevoir au ciel la récompense d'une sainte et laborieuse vie. Mais son œuvre était vivante.

Lafontaine et Morin, héritiers francs et sans dol de l'œuvre nationale que leur avaient léguée les hardis lutteurs d'avant 1837, voulurent, au début de l'Union—un régime nouveau qui ne laissait pas d'entretenir des craintes très sérieuses sur l'avenir de notre nationalité—voulurent, dis-je, assurer à leurs compatriotes la liberté de faire instruire leurs enfants dans des écoles françaises et catholiques. Ce fut le signal d'une ère de prospérité incomparable pour la nationalité canadienne-française. Pendant que l'enfance franchissait avec joie, à la faveur de la loi, le seuil des écoles catholiques, la jeunesse s'enfonçait courageusement dans la forêt vierge et donnait, dans l'espace de vingt-cinq ans, d'immenses et fertiles provinces nouvelles au Bas-Canada. Entre temps, les législateurs

transformaient nos statuts en les rendant favorables aux premiers occupants du sol canadien.

La petite école de 1846 fut pour notre littérature nationale, ce que les collèges classiques avaient été pour le clergé et la législature. Certes, il ne faut pas oublier que le collège canadien a fourni de tout temps, soit dans la chaire ou dans la Chambre, des défenseurs autorisés du peuple. Oublier ce fait, serait de l'ingratitude. Mais nous ne devons pas oublier, non plus, que l'école primaire, telle qu'organisée en 1846, inspira le goût de la lecture dans les familles, que par le fait même elle ouvrit *un marché* nouveau, si je puis m'exprimer ainsi, aux littérateurs et aux publicistes. Plus que cela, la petite école étant devenue l'école de tous, elle permit à un très grand nombre d'enfants du peuple d'arriver à la carrière des lettres.

De 1846 à 1900, la loi de l'Instruction publique de la province de Québec a été plusieurs fois modifiée. Mais son caractère primitif est resté le même. L'Instruction publique, chez nous, est essentiellement confessionnelle, c'est-à-dire que les écoles sont ou catholiques ou

protestantes. Bien que les catholiques ou les protestants agissent indépendamment les uns des autres en matière d'éducation, qu'ils gouvernent en toute liberté leurs écoles respectives, il n'existe cependant qu'une seule loi scolaire pour la province. Ce système est regardé comme le plus rationnel et le plus propre à maintenir la liberté de l'éducation, de même que la bonne harmonie entre les différents éléments qui peuplent la province.

L'État aide et soutient les écoles, encourage les progrès pédagogiques, mais il ne dirige pas. Tout ce qu'il fait, en matière scolaire, doit être soumis, au préalable, à l'un des comités du Conseil de l'Instruction publique.

Si la mesure proposée regarde les catholiques, elle est soumise à l'approbation du comité catholique ; si elle regarde les protestants, elle est soumise au comité protestant. Cette loi admirable a permis aux Canadiens de la province de Québec d'établir un système scolaire absolument catholique et français. Toutes nos petites écoles constituent autant d'arsenaux où se fourbissent les armes pour les combats à venir.

C'est donc un héritage sacré que le dix-

neuvième siècle nous lègue, et il appartient à la jeune génération de ne pas forligner. Voilà pourquoi nous remettons de nouveau au jour cette éloquente page d'histoire, où sont inscrites en lettres d'or les luttes que nos pères ont naguère soutenues pour la liberté de l'enseignement.

CHAPITRE VI

ÉDUCATION ET INSTRUCTION

CONFÉRENCE DONNÉE À WATERLOO, COMTÉ DE SHEFFORD, DIMANCHE, LE 16 NOVEMBRE 1902 [1]

Mesdames et messieurs,

LE digne président de votre société nationale, M. le Dr Pagé, m'a fait l'honneur de m'inviter à venir vous parler de l'Éducation et de l'Instruction, et votre vénéré curé, M. Beauregard, a bien voulu m'écrire que j'avais quelque bien à faire en causant avec vous d'un sujet qui a une importance capitale. En présence de ce double témoignage de confiance, je n'ai pas hésité à me rendre à Waterloo, entre deux de mes cours de l'Ecole normale.

---

(1) Cette conférence a été donnée sous les auspices de la Société St-Jean-Baptiste de Waterloo et au profit des pauvres de cette localité.

Mon entretien sera familier, simple et dépouillé de tout apprêt littéraire.

L'année dernière, j'avais le bonheur d'assister, ici même, à la fondation d'une conférence de charité; dans ce même mois de novembre, à une année de distance, je vous rencontre de nouveau, à l'appel d'âmes généreuses, pour vous entretenir de l'avenir et du bonheur de vos enfants, avenir que vous devez leur donner au moyen de l'éducation et de l'instruction.

I

UN MOT DES CANTONS DE L'EST

Veuillez croire, mesdames et messieurs, qu'il m'est infiniment agréable de rencontrer la bonne population des Cantons de l'Est, population valeureuse s'il en fût, pour avoir reconquis à l'influence canadienne-française ce que les écrivains d'autrefois appelaient la *petite province anglaise*, région considérable, comprenant les beaux et riches comtés d'Arthabaska, de Brome, de Compton, de Drummond, de Mégantic, de Missisquoi, de Richmond, de Shefford, de Sherbrooke, de Stanstead et de Wolfe.

L'œuvre accomplie par vos pères et vous-mêmes, chers compatriotes, est immense. En 1831, les onze collèges électoraux dont je viens de parler, ne comptaient que 4,242 Canadiens-Français, tandis que la population anglaise s'élevait à 37,964 âmes. En 1891, les rôles sont renversés : les Canadiens-Français ont non seulement rejoint leurs concitoyens de langue anglaise, mais ils les ont dépassés et distancés d'une façon étonnante ; en cette année-là, le chiffre des nôtres atteint le nombre considérable de 136,319 et celui des Anglais s'élève à 68,634 seulement. Le recensement de 1901 augmente encore la proportion en notre faveur.

Quel triomphe, mesdames et messieurs ! Quel magnifique témoignage de vigueur et de moralité à l'adresse de notre race !

Avec l'accroissement de la population, l'influence vint : grâce au patriotisme des hommes d'État d'un temps qui n'est pas encore très loin, l'usage de notre code civil fut introduit dans des comtés jusque là fermés au vieux droit français. En 1846, une loi d'éducation, la première qui rendit justice aux catholiques, fut adoptée ; et vers ce temps-là, l'organisation

municipale, telle qu'elle existe aujourd'hui, devenait un fait accompli.

Dès lors, la population canadienne-française des Cantons de l'Est se développa sans entraves, jusqu'à son complet épanouissement.

Voilà l'œuvre admirable qu'accomplirent ceux qui n'hésitèrent pas à quitter le grand fleuve, auquel ils tenaient, pour venir ici même, briser " la chaîne anglaise ", dont parle feu Mgr Bourget dans une de ses lettres.

Honneur à eux, ces courageux champions de la religion catholique et de l'idée française ! Honneur à vous-mêmes, vaillants descendants, fiers héritiers de ces preux, dignes des temps antiques !

Mais comment expliquer les succès incomparables de notre nationalité au milieu de ces vastes Cantons de l'Est ?—Je vous répondrai sans hésitation : ces succès trouvent leur explication dans l'Éducation religieuse et familiale que nos pères nous ont donnée. Oui, c'est grâce à une éducation profondément chrétienne et catholique, à des traditions d'honneur, de probité et de courage que les premiers pion-

niers de cette belle partie de notre province sont parvenus à accomplir de grandes choses.

II

ÉDUCATION ET INSTRUCTION

L'Éducation, il ne faut pas l'oublier, ne doit pas être confondue avec l'Instruction.

La première est l'art d'exercer, de développer et de fortifier les facultés du corps, de l'esprit et du cœur ; elle a pour but de former l'homme dans l'enfant, au triple point de vue de sa nature physique, intellectuelle et morale.

La seconde est aussi un art, mais un art dont la portée est restreinte au domaine de l'intelligence. En effet, on a défini ainsi l'Instruction : " L'art d'orner l'esprit de connaissances." On entend aussi par instruction ces connaissances elles-mêmes.

Vous le voyez, mesdames et messieurs, l'Éducation, pour être complète, a besoin, de l'Instruction, qui s'adresse spécialement à l'esprit, tandis que la première s'occupe surtout du cœur.

Les personnes dont le cœur est bien formé,

mais l'esprit peu cultivé, sont exposées à des déboires dans la vie : " Cœur sans tête fait son propre malheur." Celles, au contraire, qui ont reçu une culture intellectuelle soignée, mais dont l'éducation morale a été négligée, causent souvent des injustices au prochain : " Tête sans cœur fait le malheur des autres."

L'Éducation et l'Instruction sont donc inséparables ; la deuxième n'est qu'une partie intégrante de la première : on la nomme l'*Éducation intellectuelle*. Ajoutons le développement des facultés du corps, et les trois Éducations nous apparaissent sous leur titre respectif, mais *une* et indivisible dans leur fin, qui est la formation complète de l'homme. J'ai nommé :

L'Éducation morale qui a rapport au cœur ; L'Éducation intellectuelle, qui s'applique aux facultés de l'esprit ; enfin l'Éducation physique, qui s'occupe spécialement du corps.

On le comprend facilement, l'Éducation morale est la plus importante. Elle se donne surtout dans la famille et à l'église, où les enfants apprennent de bonne heure à connaître leurs devoirs envers Dieu, envers eux-mêmes et envers le prochain. Mais à l'école aussi,

tout en s'efforçant de faire acquérir des connaissances utiles aux enfants, l'instituteur ou l'institutrice, ne doit pas perdre de vue l'Éducation morale, sans laquelle l'homme n'est qu'un monstre, abandonné aux caprices des passions.

Quant à l'Éducation physique, je n'y toucherai qu'en passant, car je sais tout l'amour que les parents portent d'ordinaire à leurs enfants. Je ne dirai qu'un mot de l'hygiène, cette science importante qui a pour objet de conserver la santé à ceux qui jouissent de ce bonheur inappréciable, ou d'aider ceux qui l'ont perdue, à la recouvrer. L'hygiène nous apprend que la propreté, l'air pur, du soleil, une alimentation saine et modérée, des exercices corporels suffisants, du sommeil suivant les besoins de l'âge, conservent au corps sa force et sa souplesse.

En vous parlant, dans un instant, des constructions scolaires, j'insisterai particulièrement sur le devoir qui incombe aux municipalités de bâtir des écoles vastes, bien situées, bien aérées et bien éclairées.

III

L'INSTRUCTION

Des trois éducations dont je viens de vous dire un mot, je ne vous entretiendrai, mesdames et messieurs, que de l'Éducation intellectuelle, que l'on nomme communément Instruction.

L'Instruction, nous venons de le voir, s'applique surtout à exercer, à développer et à fortifier les différentes facultés de l'esprit. Mais, pour que l'Instruction soit bonne, il faut qu'elle concoure à l'éducation morale et religieuse et qu'elle n'entrave pas, au contraire, l'éducation physique.

L'instrument dont on se sert pour faire acquérir l'instruction aux enfants, c'est l'*Enseignement*, qui est lui-même l'art de communiquer des connaissances bonnes, belles et utiles.

L'enseignement se donne à l'école, qui doit être (et qui est dans notre catholique province) le prolongement de la famille et le portique du temple.

IV

L'ECOLE PRIMAIRE

L'École ! je viens de prononcer un nom bien cher à ceux qui désirent sincèrement le bonheur de leurs enfants, et qui veulent préparer à notre nationalité des destinées dignes de son passé.

En effet, l'école, l'école primaire j'entends, c'est le lieu où la grande majorité des enfants du peuple vont puiser les notions indispensables à tout homme durant sa vie. C'est là que les enfants des riches et ceux des pauvres vont apprendre à lire, à écrire et à compter ; c'est en cet endroit béni également que ces mêmes enfants ouvrent leur cœur aux enseignements de la morale chrétienne et qu'ils ornent leur intelligence de connaissances scientiques proportionnées à leur âge et à leur degré d'avancement. C'est encore à l'école que nos enfants devront s'outiller pour les âpres luttes de la vie ; qu'ils devront se préparer à gagner honorablement leur existence, à se tailler un avenir sans jamais faire d'injustice, sans manquer à l'honneur, sans commettre de bassesses.

L'école primaire mérite donc toute notre attention, tous nos respects, tous nos dévouements.

V

LA LOI D'ÉDUCATION DE QUÉBEC

Pères et mères de famille, qui me faites l'honneur de m'écouter, vous avez le bonheur de vivre dans un pays où la liberté n'est pas un vain mot ; vous avez le bonheur surtout d'habiter une province où la question scolaire est légalement placée sur le terrain de la justice et du droit.

En vertu de la loi d'éducation de Québec, notre province est divisée, au point de vue scolaire, en municipalités régies par une commission dont les membres, au nombre de cinq, sont élus par les parents des enfants. La loi confère à cette commission des pouvoirs très étendus et lui laisse une liberté presque absolue dans la gouverne des écoles confiées à sa garde.

Sachons apprécier cette liberté si chère aux catholiques, qui ne veulent pas, et avec raison, reconnaître à l'État le droit de leur imposer des obligations dont l'accomplissement serait en

opposition aux enseignements de l'Église. Profitons des bienfaits du système scolaire que nos évêques et nos législateurs d'il y a soixante ans ont su conquérir au prix de longues et pénibles luttes.

Mais sachons surtout remplir les devoirs que cette même loi nous impose pour le plus grand bien de l'école primaire, créée dans l'intérêt de tous et de chacun.

VI

DEVOIRS DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Les parents qui veulent sérieusement servir la cause de l'Instruction publique, et partant celle de la jeunesse, doivent commencer par choisir des commissaires sérieusement disposés à faire progresser les écoles de la paroisse. C'est là une question de la plus haute importance. Ces commissaires ont pour mission de faire observer avec honnêteté et intelligence la loi d'éducation. Ils doivent, entre bien d'autres obligations, construire des bâtiments scolaires conformes aux règles de la pédagogie et aux lois de l'hygiène; enjoliver les alentours de l'école; meubler la classe et en orner les

murs, en vue des besoins de l'enfance et des nécessités de l'enseignement ; engager des instituteurs ou des institutrices compétents, les payer sans mesquinerie, les traiter avec égard, voir au chauffage, au balayage et au lavage des classes et non imposer cette charge au titulaire de l'école ; en un mot, les commissaires sont les mandataires et des pères de famille et de l'État.

Ah ! les commissaires d'écoles qui remplissent les devoirs de leur charge avec générosité et patriotisme, comme ils font du bien à leur pays !

En dotant leur municipalité d'écoles primaires réellement efficaces, ils offrent à toute une génération des moyens d'instruction puissants et faciles.

En bâtissant des écoles confortables, dont le séjour sera agréable aux élèves, ils accomplissent un acte de justice envers l'enfance qui a droit aux prévénances des parents.

En pourvoyant chaque école d'un petit terrain entouré d'arbres et orné de plantes et de fleurs, ils inspirent aux enfants l'amour de la vie champêtre.

En confiant les écoles à des instituteurs et à des institutrices dignes de leur haute mission, et en ne reculant pas devant la dépense qu'il faut s'imposer pour s'assurer les services de telles personnes, ils contribuent de la manière la plus intelligente et la plus directe possible à procurer au peuple les bienfaits innombrables d'une bonne instruction primaire.

En visitant les classes au terme de la loi et en distribuant des récompenses bien choisies, ils développent parmi les enfants un esprit d'émulation des plus louables.

Enfin, en faisant leur devoir, simplement leur devoir, les commissaires d'écoles acquièrent des titres nombreux à la reconnaissance de leurs concitoyens.

VII

DEVOIRS DES PARENTS

Lorsque l'organisation scolaire est parfaite dans une paroisse, il reste encore aux parents à profiter des avantages qu'on leur offre. Pour cela, les pères de famille veilleront à envoyer ré-

gulièrement leurs enfants à la classe; ils ne craindront pas de s'imposer de légers sacrifices pour assurer à ces derniers une fréquention scolaire régulière.

Jamais, en présence des enfants, les parents ne se permettront de parler en mal de l'instituteur ou de l'institutrice; ils lui prêteront l'appui de leur influence au lieu de ruiner son autorité.

Et chaque jour, le père ou la mère, le grand frère ou la grande sœur, ne jugeront pas indigne de leur âge ou de leur goût d'assister les enfants au moment où ils écrivent les devoirs ou apprennent les leçons donnés par le maître.

Ah! les devoirs scolaires à la maison paternelle, voilà une belle occasion pour les parents, qui ont vraiment à cœur le succès de leurs enfants, de s'assurer de la valeur de l'instituteur ou de l'institutrice, tout en rendant un immense service à l'un et à l'autre.

Les enfants reviennent chaque soir de la classe avec une courte tâche à remplir.

Eh bien! que la mère prépare une table autour de laquelle ces chers petits s'installeront, en silence, pour écrire ou étudier, à l'abri des taquineries du bébé ou du brouhaha de la cui-

sine. Que le père lui-même, fort de son autorité, préside, si cela lui est possible, aux travaux intellectuels de ses enfants. Qu'il s'intéresse à ces travaux, explique un problème, fasse lire le cadet ou réciter l'aîné.

Si dans la famille personne n'est en mesure d'aider les enfants avec fruit, au moins, que les enfants sachent que leurs parents tiennent beaucoup à les voir lire dans leurs livres d'école ou à les voir écrire une page indiquée par l'instituteur.

Heureuses et bénies sont les familles où l'œuvre de l'éducation et de l'instruction est poursuivie avec persévérance, douceur et intelligence! Heureux aussi sont les parents qui, sans priver leurs enfants des jeux et des amusements nécessaires au jeune âge, suivent avec amour, jour par jour, semaine par semaine, les progrès de leur petit garçon ou de leur petite fille dans le chemin de l'instruction. Plus heureux encore sont les enfants qui ont de tels parents, car ils ne connaîtront jamais les ennuis, je dirai plus, les souffrances qu'engendre l'ignorance.

Ces enfants fréquenteront la classe avec bon-

heur, et la scolarité terminée, ils ne relègueront pas leurs livres au grenier, mais continueront à étudier, afin d'exercer avec profit et intelligence le métier ou la profession qu'ils auront embrassée.

VIII

FAVORISONS LE VRAI PROGRÈS

Mesdames et messieurs, je termine ma causerie en vous disant bien haut de ne pas rester immobiles lorsque le progrès vous crie d'avancer.

N'épargnez ni votre argent ni votre temps, quand il s'agit de l'avenir de vos enfants. La religion vous en fait un devoir de conscience et le patriotisme vous le demande. Bâtissez de belles maisons d'écoles, en proportion de vos moyens; payez bien et conservez longtemps les bons instituteurs et les bonnes institutrices que vous aurez la chance de rencontrer; ornez les murs de vos classes de portraits historiques, d'emblèmes religieux et de cartes géographiques; voyez à conduire régulièrement vos enfants à la classe, en voiture, s'il le faut, ce n'est pas du temps perdu; surveillez et facili-

tez, dans de justes limites, les devoirs scolaires à la maison.

IX

EN GARDE CONTRE LES FAUSSES THÉORIES

Voilà le progrès, le véritable progrès ! Et, pour y arriver, il n'est pas nécessaire de révolutionner nos lois, de crier que ça va mal, d'insinuer que si tout n'est pas parfait chez nous en matière d'éducation, c'est la faute du clergé, c'est parce que notre population est trop profondément attaché à ses belles croyances ou à ses chères et vieilles traditions. Non, non, mille fois non ! Ce sont là des criailleries mises en circulation dans notre province par des étrangers atteints de la lèpre sociale qui ronge actuellement plus d'un pays de la vieille Europe.

Arrière, ces fausses théories, qui n'ont que trop réussi à détruire ce qu'il y avait de plus noble au cœur d'une nation qui fut jadis la fille aînée de l'Église !

Tout en recherchant avec avidité la lumière et le progrès, ne perdons pas de vue le but à atteindre, qui est pour nous, les fiers tenants

du sol canadien, la formation lente mais sûre d'une nation française et catholique, appelée à remplir, en Amérique, dans un lointain avenir, le rôle glorieux que notre ancienne mère-patrie joua autrefois sur l'ancien continent.

Sachons donc avancer avec courage, n'ayons pas peur du progrès, outillons nos fils pour les luttes de demain, mais ne nous écartons pas de la route que les fondateurs de notre nationalité ont tracée.

CHAPITRE VII

COMMENT CULTIVER LE SENTIMENT NATIONAL À L'ÉCOLE PRIMAIRE

CONFÉRENCE DONNÉE DEVANT L'ASSOCIATION D'ÉDUCATION DU CANADA, À OTTAWA, LE 15 AOUT 1901

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs [1]

Un des écrivains les plus en renom de la France actuelle, M. Brunetière, disait tout récemment devant une société d'éducation et d'enseignement, les belles paroles qui suivent :

---

(1) L'honorable M. de La Bruère, Surintendant de l'Instruction publique, assistait à cette séance du 15 d'août. La veille, le 14, il combattit avec énergie le projet d'un Bureau fédéral d'Éducation. A la réunion du comité des *vœux*, le 16, où il n'y avait qu'un seul instituteur canadien-français, le directeur de *L'Enseignement primaire*, ce projet d'un Bureau fédéral fut retranché de l'*ordre du jour*, avec le consentement presque unanime des membres du comité.

Une éducation nationale ne peut avoir d'autre objet que de développer, que de fortifier ces sentiments qui font l'âme commune de la patrie, en nous rattachant non seulement entre nous, mais surtout à nos morts (1).

Apprendre aux enfants à aimer leur patrie, leur apprendre à vivre dans la paix et l'union avec leurs concitoyens, leur apprendre surtout à connaître et à aimer les grandes figures qui composent en quelque sorte l'histoire tout entière du Canada, voilà un des buts, et ce n'est pas le moindre, que doit se proposer l'instituteur dans l'éducation des enfants qui lui sont confiés

I

LA PATRIE

L'idée de *patrie*, après l'idée de Dieu, voilà donc ce qu'il importe de développer à l'école primaire.

Il y a des écrivains qui ont combattu et qui combattent encore cette noble et féconde idée de *patrie*. Ils ont dit et nous disent encore que la patrie est un vieux préjugé ; qu'il n'y

(1) Extrait d'un discours de M. Brunetière, prononcé le 24 mai 1901, devant la Société d'Éducation et d'Enseignement catholique de France.

a que l'humanité. Sous le prétexte de faire l'homme, ils suppriment le citoyen, et prétendant servir le genre humain, ils suppriment tout simplement la patrie. C'est ainsi qu'on a créé le *cosmopolitisme*, l'une des plus monstrueuses erreurs que nous ait léguées le siècle qui vient de finir.

Dès 1872, l'historien H. Martin combattait avec vigueur et succès tous les *sans-patrie* qui avaient élu domicile en France. Dans un discours prononcé à l'École normale de Laon, l'auteur renommé s'écriait :

Ceux qui font la guerre à l'idée de patrie précipitent les peuples dans la mort et dans le néant.

A vous, instituteurs, de combattre ces faux préjugés au nom de la religion de la patrie.

Je n'emploie pas à la légère ce terme de religion : la patrie n'est point une éducation arbitraire de la volonté humaine. C'est Dieu qui a institué la patrie comme la famille. C'est la sagesse éternelle qui a fondé l'ordre de ce monde sur la division du genre humain en nations diverses ayant chacune leur génie et leurs fonctions propres. Les ennemis de l'idée de patrie sont en révolte contre les lois éternelles aussi bien que contre les lois humaines.

Le 20 de juillet 1899, le Père Didon, l'un des

plus célèbres disciples de Lacordaire, prononçait à l'école d'Arcueil un beau discours, pour revendiquer la part du *sentiment* dans l'éducation de la jeunesse. Parmi les sentiments susceptibles de devenir ainsi des ressorts d'âme et des pivots de vie morale, le Père Didon place au premier rang *l'amour* de la patrie, et il adresse à un disciple imaginaire cette superbe et pathétique exhortation :

N'écoute pas, ô mon disciple, ceux qui te diront que la patrie n'est qu'un préjugé étroit, qu'il faut aimer l'humanité, que cela suffit ; non, tu sais que l'humanité est composée de patries et que les patries sont d'institution divine, comme les familles. Elles forment dans le grand ciel humain des constellations mystérieuses, immuables.

N'écoute pas ceux qui disent : les nations vieillissent et meurent....

Et toi, Fils de France, pénètre-toi de cette conviction ardente que ta patrie est nécessaire à l'humanité, puisqu'elle représente, au milieu des autres pays, la force au service du droit, le secours toujours donné aux opprimés et aux injustement vaincus.

N'écoute pas ceux qui voudraient faire d'elle une Athènes, une académie, un conservatoire, un théâtre, un jardin de plaisir, et qui méconnaissant—les sophistes !—le rôle sacré de la force, voudraient briser les dents du lion, couper ses griffes, énerver ses muscles.

Non, travaille à donner à ton pays la puissance maté-

rielle qui s'impose à l'heure tragique où il faut que la force reste à la justice et au droit.

N'écoute pas ceux qui rêvent de la domination exclusive d'un parti et dont l'idéal serait une France coupée en deux, l'une esclave à merci, l'autre triomphante à merci.

Travaille à l'unité de ton pays, que ton patriotisme soit hanté par le rêve de l'unité de tes concitoyens. Si tes idées l'emportent, gouverne selon tes idées, mais ne refuse jamais la tolérance à tes adversaires, respecte-les comme une opposition nécessaire. Tu auras grandement agi si tu te souviens de ce mot de Vercingétorix, le glorieux vaincu :

La Gaule, unie et animée d'un même esprit, peut défier l'univers.

Changeons quelques mots, modifions certaines pensées, et cette forte page convient à tous les pays de la terre.

II

L'AMOUR SINCÈRE DE LA PATRIE REPOSE SUR LA JUSTICE

Mesdames et messieurs, permettez-moi d'appliquer quelques-uns des passages de la citation qui précède aux conditions particulières de notre patrie commune, le Canada. Travaillons à donner à notre pays la puissance matérielle nécessaire aux jours d'épreuves ; mais, de grâce, n'écoutons pas ceux qui, au Canada,

rêvent la domination exclusive d'une nationalité et dont l'idéal serait une patrie coupée en deux, l'une triomphante et l'autre esclave.

Non, non! ce n'est pas ainsi que le peuple canadien pourra devenir fort. Si nous voulons sincèrement assurer au Canada un avenir durable, il nous faut de toute nécessité créer un sentiment national dont la justice et l'amour de la patrie formeront la base; un sentiment national assez puissant pour servir de rempart aux minorités, quelles qu'elles soient, sur tous les points du Dominion; un sentiment national assez puissant pour faire remonter l'amour de notre patrie aux sources mêmes de son histoire, c'est-à-dire au 16ème siècle.

Mais pour créer un pareil sentiment national, il faut, pour l'instituteur, qu'il sache, qu'il comprenne, ou plutôt qu'il *sente* bien ce que c'est que la patrie. Emile Souvestre a dit avec une précision charmante : " La patrie, c'est le morceau du monde où Dieu a attaché notre corps et notre âme." Cette définition est très belle, mais elle n'est pas à la portée des enfants. Si j'avais à expliquer ce mot de patrie à des élè-

ves d'écoles primaires, voici, il me semble, à peu près en quels termes je leur parlerais :

—Mes biens chers petits compatriotes, jusqu'à ce jour, pour vous, la patrie, c'est tout ce qui vous entoure, tout ce que vous aimez. La chambre où travaille votre mère, la maison paternelle, les voisins, les champs, les arbres, le vieux cimetière où reposent les parents et les camarades défunts, la petite école, le bon curé de la paroisse, le clocher du village, c'est la patrie ! Vous la voyez, vous la respirez partout, cette chère et bien-aimée patrie.

Néanmoins, la patrie ce n'est pas seulement le berceau

" Où l'on aima sa mère, où l'on connut son Dieu,
" Où naissent les enfants dans la chaste demeure,
" Où sont tous les tombeaux des êtres que l'on pleure.

C'est bien plus que cela !

La patrie, c'est avant tout l'ensemble des institutions à l'abri desquelles votre père a pu établir sa maison, y économiser le fruit de son travail, y aimer votre mère et donner la nourriture et l'éducation à ses enfants.

La patrie, c'est encore une puissance bien-

veillante et sévère qui veille sans cesse à nos côtés pour faire respecter nos droits, qui nous permet de vivre paisibles dans notre maison, pour jouir du fruit de nos labeurs et du bonheur du foyer domestique.

Si nous sommes libres, c'est-à-dire soustraits à la domination du plus fort et du plus habile ; si nous pouvons accomplir nos devoirs sans entraves, exercer librement notre religion, c'est grâce à la patrie ; c'est aussi sous la protection de la patrie que l'éducation se répand, que l'agriculture se perfectionne, que l'industrie se développe, que le commerce prospère et que les sciences et les arts fleurissent.

Figurez-vous, mes jeunes amis, vos droits et vos devoirs, votre bonheur et votre liberté, vos affections et vos espérances, vos souvenirs et votre reconnaissance ; réunissez tout cela sous un seul nom, et ce nom-là sera la PATRIE.

Si la patrie tient une si large place dans notre existence, si nous lui devons, après Dieu et la religion, tout ce que nous possédons, tout ce que nous sommes, nous devons donc aimer à connaître sa *Constitution* et ses *Institutions*, afin de pouvoir la servir avec amour et fidélité.

Et, comme elle est facile à servir, la patrie canadienne, comme elle exige peu de ses enfants :

Obéir à ses lois.

Contribuer à la richesse nationale.

Voter *librement* et *consciencieusement* au jour du scrutin.

Vous devez vous estimer heureux, bien aimés jeunes gens, de vivre dans un pays où le service militaire est libre, où le climat est des plus salubres et le sol fertile; dans un pays où le territoire est parsemé d'une quantité innombrable de lacs, arrosé de nombreuses rivières et couvert de riches forêts de toutes sortes ; dans un pays enfin où la soumission aux lois est admirable, la liberté individuelle parfaitement assurée, la religion profondément respectée et le droit de propriété sincèrement reconnu. La *Constitution* politique du Canada nous permet de jouir en paix de ces immenses bienfaits, et ses *Institutions* favorisent le développement de nos forces nationales.

Jeunes Canadiens ! n'oubliez pas que le droit public dont nous jouissons a été inscrit article par article dans la Constitution canadienne, après des efforts héroïques et des luttes parle-

mentaires gigantesques ; que cette Constitution elle-même a été arrachée lambeau par lambeau à l'oligarchie, grâce aux efforts des générations qui nous ont précédés ; n'oubliez pas aussi que les deux nobles races qui habitent le Canada ont des droits égaux, et que jamais une de ces deux races ne doit chercher à dominer l'autre : du maintien de cette égalité nationale dépend le salut de notre patrie.

Il est facile de comprendre, mesdames et messieurs, que la culture du sentiment national à l'école ne saurait se faire par intermittence. Non, cette *éducation*, comme toute autre éducation d'ailleurs, doit se donner à petite dose, un peu chaque jour ; et cet enseignement, plutôt occasionnel que direct, se greffe tout naturellement, en grande partie du moins, sur celui de l'histoire.

Quel caractère doit revêtir l'enseignement de l'histoire nationale dans nos écoles canadiennes ? Voilà ce que nous allons traiter brièvement dans la dernière partie de notre travail.

III

L'HISTOIRE NATIONALE AU CANADA

Si nous admettons que le sentiment national peut et doit être cultivé à l'école, il faut donc nous hâter de conclure : qu'à l'histoire incombe le glorieux devoir de faire aimer et de faire comprendre la patrie. Mais le patriotisme qu'il est nécessaire d'éveiller et de former chez l'enfant, doit être un patriotisme *vrai ;* c'est-à-dire un patriotisme qui est à la fois *un sentiment* et *la notion du devoir*.

" Or, suivant l'heureuse expression d'Ernest Lavisse, tous les sentiments sont susceptibles d'une culture et toute notion d'un enseignement."

L'histoire doit donc cultiver le sentiment et préciser la notion. C'est pourquoi il faut rejeter les conseils de ceux qui, au Canada, prétendent que le maître ne doit enseigner que très sommairement les trois premiers siècles de notre histoire nationale. Dans certains milieux, on est prêt à réduire l'enseignement de l'histoire du Canada au siècle dernier : de 1759 à nos jours.

Non, messieurs, cette méthode historique est fausse et injuste : elle cherche ni plus ni moins à rejeter dans l'ombre les grands noms des premiers pionniers français qui ont exploré si courageusement l'Amérique du Nord.

Il y a dans le glorieux passé qui s'étend de 1534 à 1759 une poésie qu'il faut verser dans l'âme des jeunes Canadiens, quelle que soit leur origine, pour y fortifier le sentiment patriotique.

Faisons-leur aimer nos vaillants ancêtres : Jacques-Cartier à Gaspé, à Stadacona et au Mont-Royal ; Champlain à Québec et sur les rives des Grands Lacs ; Laviolette à Trois-Rivières ; de Maisonneuve à Montréal ; Marquette, LaSalle, de La Vérendrye dans leurs courses étonnantes ; Dollard au Long Sault ; Brébeuf et Lalemant versant leur sang par amour pour l'Évangile ; Montcalm et Wolfe, mourant tous deux sur les hauteurs de Québec au service de leur patrie respective ; Lévis et Murray luttant désespérément sous les murs de la vieille capitale, le premier pour sauver l'honneur des armes françaises et le second pour assurer un nouveau royaume à son roi. Et dans la suite,

mettons toujours en parallèle les représentants attitrés des deux races qui ont compris que la grandeur et la prospérité du Canada reposent entièrement sur l'esprit de justice qui doit animer les Canadiens, qu'ils soient d'origine anglaise ou française.

D'un côté, nous mentionnerons avec bonheur les noms de Murray, Dorchester, Elgin, Dufferin, Baldwin, etc.; de l'autre, nous rappellerons avec orgueil les évêques Briand, Plessis, Lartigue, et les patriotes Bédard, Papineau, Parent, Lafontaine, Morin, Garneau, etc.

Enfin, en enseignant l'histoire, apprenons aux enfants à respecter les croyances et les droits de tous les sujets britanniques, sans exception, à respecter les croyances, les affections, les droits et jusqu'aux rêves légitimes de tous les sujets du roi, même de ceux qui parlent le *doux parler de France* sur les bords du Saint-Laurent.

Ainsi compris, l'enseignement de l'histoire anime l'âme des enfants de nobles et généreux sentiments, et prépare l'élève d'aujourd'hui à accomplir dans la suite les grands devoirs de citoyen.

Enseignement moral et patriotique : voilà donc l'aboutissant de l'enseignement de l'histoire à l'école primaire. Pour atteindre un but aussi utile, cet enseignement ne doit pas consister uniquement en des exercices purement mnémoniques.

Ecoutons, à ce sujet, un écrivain autorisé dont nous avons mentionné le nom il y a un instant :

Si l'enseignement de l'histoire ne doit laisser dans la mémoire que des noms, c'est-à-dire des chiffres, autant vaut donner plus de temps à la grammaire et à l'arithmétique, et ne pas dire un mot d'histoire. Rompons avec les habitudes acquises et transmises ; n'enseignons pas l'histoire avec le calme qui sied à l'enseignement de la règle des participes. Il s'agit ici de la chair de notre chair et du sang de notre sang. Pour tout dire, si l'écolier n'emporte pas avec lui le vivant souvenir de nos gloires nationales ; s'il ne sait pas que ses ancêtres ont combattu sur mille champs de bataille pour de nobles causes ; s'il ne devient pas un citoyen pénétré de ses devoirs, l'instituteur aura perdu son temps.

IV

LE VRAI PATRIOTISME

Nous admettons donc qu'il incombe à l'instituteur d'implanter l'amour de la patrie dans

le cœur de l'enfant ; nous admettons aussi qu'il appartient surtout à l'histoire de faire connaître et aimer le pays natal. Voilà pourquoi les éducateurs chrétiens doivent se pénétrer profondément de la grandeur et de l'importance de leur rôle. Que tout esprit sectaire ou fanatique soit donc banni de l'école primaire ; que l'enseignement quotidien du professeur tende à détruire chez ses élèves les sots préjugés que certains journaux se plaisent à répandre parmi le peuple. Que l'on me permette ici de citer à l'appui de mon assertion, le *Daily Gleaner*, de Fredericton, et le *World*, de Toronto. Le 17 avril dernier, le *Daily Gleaner* parlait de l'*Expulsion des Acadiens* en termes peu conformes à la vérité historique. Au cours de son article, l'écrivain du *Gleaner* laisse voir l'esprit fanatique qui l'anime et qui, à un moment donné, éclate. Voici l'explosion dans la langue même du journaliste qui en est l'auteur :

" There is another important feature in the matter not " to be overlooked. Had the Acadians remained in full " force, they might have outnumbered the English and " made Nova Scotia a French province like Quebec. This " would have been injurious to the welfare of a British

" colony and would have added to the inconveniences felt
" by the existence of the solid French of Quebec. "

Ce qui veut dire en français :

Il y a un autre aspect de cette question qu'il ne faut pas perdre de vue. Si les Acadiens étaient restés en grand nombre, ils auraient pu l'emporter sur les Anglais et faire de la Nouvelle-Écosse une province française comme Québec. Ceci aurait été nuisible à la prospérité d'une colonie britannique et aurait augmenté les inconvénients qu'on éprouve par suite de l'existence de l'élément français compact de la province de Québec.

Passons au *World* de Toronto, qui, au mois de mai dernier, sous le prétexte de signaler la constitution naissante de l'Australie, déclare que la nouvelle confédération vaut mieux que celle du Canada, parce qu'elle est libre de cette *nuisance :* L'USAGE DE DEUX LANGUES. (1)

D'ailleurs, pour être juste, je m'empresse de déclarer que tous les journaux de langue anglaise ne sont pas animés de cet esprit étroit qui caractérise parfois les journaux cités il y a un instant. Non, quelques publications anglaises se font un devoir de prêcher les principes que j'ai l'honneur de préconiser devant vous

(1) Voir le *Temps*, d'Ottawa, du 15 mai 1901.

aujourd'hui, mesdames et messieurs. Ce que je viens de dire de quelques gazettes soucieuses de leur dignité et de l'immense responsabilité qui leur incombe, je puis aussi le proclamer avec bonheur de plusieurs politiciens d'Ontario. C'est ainsi que tout récemment, M. Robinson, député de West-Elgin aux Communes, prêchait l'union nationale, à la fête des orangistes, à St-Thomas, le 12 de juillet dernier. Ce courageux député a défendu les Canadiens-Français et il s'est écrié bravement à la fin de son discours :

> Nous savons que ce sont les Français du Bas-Canada qui ont conservé à l'empire britannique tout ce vaste Dominion, car si ces Français n'avaient pas été fidèles à ce pays, vous autres, orangistes qui m'écoutez, vous n'auriez pas ici assez de place pour vous tenir debout (1).

Voici de nobles paroles que je signale à tous ceux qui ne peuvent pardonner aux premiers pionniers du Canada d'avoir su conserver leur religion, leur langue et leurs lois.

Je pourrais citer encore bien d'autres extravagances de langage qui ont cours presque quo-

---

(1) Pour les détails de cet incident, voir *La Patrie*, de Montréal, du 19 juillet 1901.

tidiennement dans quelques journaux de langue anglaise. Mais inutile d'accumuler ici des citations qui n'ont rien d'agréable pour des personnes réfléchies.

En mentionnant le *Daily Gleaner* et le *World*, j'ai voulu tout simplement dénoncer le fanatisme dangereux qui détruit avec une persistance effrayante l'œuvre patriotique que poursuit l'instituteur canadien. Je sais que ce fanatisme n'a pas cours dans les écoles canadiennes-anglaises. Non ! Non ! A l'école, il ne doit pas y avoir de place pour le fanatisme. Notre rôle à nous, éducateurs, c'est d'apprendre à la jeunesse confiée à nos soins que la justice et la charité chrétienne constituent seules le fonds d'un patriotisme solide et durable.

Formés de la sorte, les petits Canadiens, qu'ils se réclament de la belle France ou de la puissante Angleterre, sauront toujours respecter les droits de leurs concitoyens, surtout lorsqu'il s'agit d'une minorité. Que nos efforts tendent vers ce but, chers confrères, et dans vingt-cinq ans d'ici, le peuple canadien sera le peuple le plus heureux de la terre. Chaque

province tiendra à honneur de traiter la minorité, en matières scolaires surtout, avec justice et générosité ; c'est ce qui a lieu dans la province de Québec et tout le monde s'en trouve bien. Lorque la justice et le droit règneront dans chacune des provinces de la Confédération, le drapeau canadien saura rallier sous ses plis glorieux tous les fils du Canada, sans distinction d'origine, qui chanteront avec enthousiasme aux grandes fêtes de la patrie :

" O Canada ! mon pays, mes amours ! "

Ce jour-là, mais pas avant, un sentiment national réellement canadien existera dans toutes les provinces de notre cher et beau Canada. (1)

---

(1) Cette conférence a été donnée dans une des salles de l'École normale d'Ottawa. Bien que l'auditoire fût presqu'exclusivement composé de Canadiens - Anglais, nous adressâmes la parole en français. Nos confrères d'Ontario, des Provinces Maritimes et du Manitoba nous écoutèrent néanmoins, avec une sympathie marquée. Avant la clôture de la séance, M. Miller, le distingué sous-ministre de l'Instruction publique d'Ontario, déclara que si le représentant des instituteurs de Québec n'avait pas donné sa conférence dans la langue de ses compatriotes, ç'aurait été une déception pour les membres de la convention. Nous conclûmes de ces remarques que les Canadiens-Français ont tout à gagner à ne pas avoir honte de leur langue maternelle.

APPENDICE

L'Annuaire statistique du Canada, pour 1901, contient quelques renseignements relatifs à l'Éducation dans les diverses provinces de la Confédération. Le document officiel, page 573, donne un tableau indiquant *les recettes et les dépenses totales pour les fins scolaires publiques*, 1879 à 1900, dans Ontario. A l'année 1898, le chiffre de la dépense ne s'élève qu'à $4,392,714, tandis qu'à la page 14 du présent ouvrage, d'après des renseignements complets, le même montant atteint la somme de $4,772,242. *L'Annuaire*, page 591, dit que les dépenses par tête, pour fins d'éducation, dans Ontario, 1898, sont de $2.03 ; à la page 14, nous mentionnons $2.21.

De plus, *l'Annuaire* ne donne que $1.08, pour les dépenses par tête, dans la province de Québec. Voici comment les auteurs de ce document sont arrivés à un tel résultat. Dans un tableau (page 579) intitulé : *Satistiques scolaires, Québec*, L'ANNUAIRE n'accorde à notre province, au chapitre de la *dépense*, que $1,730,396, année 1898. En référant au rapport du Surintendant de l'Instruction publique de Québec, 1900-1901, page XXIV, nous voyons que notre province a *officiellement* dépensé pour l'Instruction publique, en 1898, $1,917,225, les dépenses pour l'enseignement spécial non comprises.

Quant aux autres parties de la Confédération, l'*Annuaire* ne donne pas toujours des chiffres qui concordent

avec ceux que nous avons trouvés dans les documents fournis par les provinces elles-mêmes. Ainsi, d'après cet ouvrage, le Nouveau-Brunswick aurait dépensé $483,829 ; le *Special Reports* donne, néanmoins, pour la même province : $508,911. Dans d'autres provinces, le chiffre des sommes dépensées est un peu plus considérable dans l'*Annuaire* que dans le *Special Reports.*

Les statistiques scolaires du Manitoba, dans l'*Annuaire*, ne mentionnent pas la note du *Special Reports*, concernant les sommes dépensées par cette province et le *total* des dépenses qui ne s'accorde pas avec les chiffres donnés. A la page 16, nous expliquons pourquoi le montant de $1,011,368 ne peut être accepté comme exact.

Maintenant, la statistique des *dépenses par tête*, donnée dans l'*Annuaire*, page 591, ne concorde nullement avec le tableau qui se trouve à la page 18 de notre travail :

1° Parce que nos renseignements sont complets ;

2° Parce que nous avons calculé le chiffre de la dépense par tête d'après le recensement *de 1901*, tandis que celui de l'*Annuaire statistique* est calculé d'après le recensement *de 1891.* C'est ce qui explique, par exemple, la somme de $4.61, par tête, portée au crédit du Manitoba. En 1891, la population de cette province n'était que de 152,506 ; et il est évident, que plus le diviseur est *petit*, plus le quotient est *grand.*

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE VII

COMMENT CULTIVER LE SENTIMENT NATIONAL À L'ÉCOLE PRIMAIRE